



« L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS »

RAPPORT

présenté par

Philippe DORMAGEN et Gérard RIGER

COMMISSION N° 5

« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

SEANCE PLENIERE DU 25 SEPTEMBRE 2007

*« Si tu veux une année de prospérité, cultive ton riz.
Si tu veux dix années de prospérité, cultive des arbres.
Si tu veux cent ans de prospérité, éduque des hommes »*

Proverbe chinois - Guanzi (environ 645 avant J.C)

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES	4
COMMISSION N° 5	5
LISTE DES ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	8
1. LES EVOLUTIONS DU CONCEPT D'ORIENTATION ET DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS	10
1.1. PROBLEMATIQUES DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS.....	10
1.1.1. <i>De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire</i>	10
1.1.2. <i>La diversification des publics : les jeunes en insertion et les salariés</i>	11
1.1.3. <i>L'éducation à l'orientation et la formation tout au long de la vie : deux clés de l'aide aux choix professionnels</i>	12
1.1.4. <i>L'orientation des adultes : une multitude de structures et de pratiques</i>	14
1.2. LES DIFFERENTES CONCEPTIONS DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS	16
1.2.1. <i>Une conception déterministe de l'orientation</i>	16
1.2.2. <i>Une conception progressiste de l'orientation</i>	17
1.2.3. <i>Pour une approche transcendante</i>	17
2. LES PROBLEMES RECURRENTS DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS	18
2.1. EN MARS 2001, DEJA DES PROPOSITIONS DU CESR.....	18
2.2. UN CONSTAT EN 2007 : DES DIFFICULTES INHERENTES A L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS PERDURENT....	18
2.2.1. <i>Un foisonnement peu propice à la lisibilité</i>	19
2.2.2. <i>Le poids des représentations et la méconnaissance des métiers et du monde du travail</i>	20
2.2.3. <i>Les difficultés matérielles inhérentes au système</i>	26
2.2.4. <i>L'orientation : un bilan mitigé</i>	27
2.2.5. <i>Les maux de la formation professionnelle</i>	28
3. DES LEVIERS MULTISCAIRES POUR UNE MISE EN OEUVRE PLUS EFFICACE	30
3.1. LE CADRE NATIONAL	30
3.1.1. <i>Rappel des principaux textes législatifs en matière d'orientation scolaire et professionnelle en France jusqu'en 2001</i>	30
3.1.2. <i>Les principales orientations entre 2001 et 2006</i>	32
3.1.3. <i>Depuis 2006 : l'orientation devient un problème national</i>	33
3.2. DES INITIATIVES INTERESSANTES EN BOURGOGNE	36
3.2.1. <i>Des réponses depuis la saisine de 2001</i>	36
3.2.2. <i>Au sein de l'Education nationale</i>	36
3.2.3. <i>Des actions mises en place par le Conseil régional</i>	39
3.2.4. <i>Le rapprochement Education nationale/entreprises</i>	42
3.2.5. <i>Des outils pertinents</i>	44
4. CONCLUSION	49
4.1. LA PREPARATION DU PROJET PROFESSIONNEL DES LE COLLEGE	49
4.2. LES JEUNES EN DIFFICULTE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.....	49
4.3. LA FORMATION DES ADULTES : UN MAQUIS A DEFRICHER	49
BIBLIOGRAPHIE	50
TABLE DES ILLUSTRATIONS	54

REMERCIEMENTS

AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Régis BARBIER, Directeur, Mission locale de Beaune
Pierre-André BEGUIN, Président, URAPEL Dijon
Jean-Claude BONNOT, Président, FCPE 58
Béatrice CHESNEL, Présidente, UNAAPE
Antoine De MATOS, Président, FCPE 71
Sylvie DEBREUVE, Responsable du Centre régional d'orientation professionnelle
Nicole DECOURCELLES, Conseillère, Mission locale de Beaune
Bernadette DESHORMIERE, FCPE 21
Christine DILGER, URAPEL Dijon
Laurence DUCREUX, chargée de l'orientation, Inspection académique de la Nièvre
Pascal ERCOLANI, Responsable du dispositif d'accueil et d'information
Martine d'ESTE, Secrétaire générale adjointe, Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre
Daniel GARNIER, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Nièvre
Pascal GRAPPIN, Secrétaire général, CGPME Bourgogne
Joëlle GRIGOR, Présidente, FCPE 89
Odile GUERIN, PEEP
Gérard GUYONNET, Proviseur du lycée Jean Rostand, Nevers
Muriel HENNEQUIN, Direction Apprentissage et formation professionnelle
Muriel HENRY, Responsable insertion professionnelle et orientation, SUFCOB
Bruno JEANNELLE, Information sur l'Université et l'orientation des étudiants, Université de Bourgogne
Yvon KERVERN, Proviseur vie scolaire, Rectorat
Dominique LALIRE, FCPE 21
Christophe LAMBOLEZ, Président, PEEP
Danielle LANGUET, Professeure principale et enseignante en histoire géographie et éducation civique, Collège Jean Rostand, Quétigny
Elisabeth LEBAILLIF, Directrice, Cabinet Co-Efficiences
Bruno LOMBARD, Président, FCPE 21
Gérard MARIN, Responsable du service scolarité centrale, Université de Bourgogne
Anne-Marie MOREAU, Proviseure du lycée Raoul Follereau, Nevers
Valérie NAIGEON, Responsable des Etudes Emploi-Formation, C2R
Francine NARBAL, Conseillère d'orientation, Dijon 2
Anne-Marie PAYEN, FCPE 21
Bernard POISSON, Directeur, Centre d'information et d'orientation Dijon 2
François PONCET, MEDEF Bourgogne
Raphaël PORTEILLA, Directeur, SIO de l'Université de Bourgogne
Didier PRORIOL, Secrétaire général, Union Régionale des Petites et Moyennes Entreprise de Bourgogne
Bernard QUINTARD, Responsable, SAIO et ONISEP
Christine RANC, Coordinatrice régionale formation professionnelle, MEDEF Bourgogne
Serge ROCHET, Directeur, CIBC Bourgogne Sud
Laurent ROUSSEAU, Responsable « formation, centre d'aide à la décision, apprentissage et emploi »
Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Nièvre
Fatène SALHI, Conseillère, Mission locale de Beaune
Isabelle SAPIN, Praticienne de l'ADVP, Cabinet Co-Efficiences
Brigitte TISIN, Responsable administrative, SIO de l'Université de Bourgogne
La classe de seconde professionnelle « vente action marchande » du lycée Jean Rostand à Nevers
La classe de seconde générale et technologique option SCS (sciences économiques et sociales) et MPI (mesures physiques et informatiques) du lycée Raoul Follereau à Nevers

COMMISSION N° 5

« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

Président

Etienne RAVY, représentant la fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne

Vice-président

Philippe DORMAGEN, représentant de la FSU

Secrétaire

Gérard RIGER, représentant de la FCPE

Membres

Gérard ALCAZAR, représentant du MEDEF

Joseph BATTAULT, représentant CFDT

Hervé BONNAVAUD, représentant de l'UNSA

Dominique GALLET, représentante CGT

Dominique GENDRON, représentant FO

Jean-Pierre GRENOUILLET, représentant de la confédération des grandes écoles de Bourgogne

Jean-François HENRIOT, représentant de la chambre régionale de métiers

Pierre JARLAUD, représentant des entreprises d'insertion

Bénigne LOUET, représentant de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

Claire MOUSSET-DECLAS, représentante CGT

Christian POIRIER, représentant de la CRCI

Maurice THIEFFENAT, représentant de Bourgogne Rhénanie-Palatinat et de l'association française de développement international de Bourgogne

Clet VIOLEAU, représentant de la CFE/CGC

Membres associés

Kheira BOUZIANE, représentante du logement, de la famille et du cadre de vie

Michel MORINEAU, représentant des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Cabinet

Annick WAMBST, chargée d'études

Charlotte GERARD, chargée d'études

Grunhilde SEVA, assistante d'études

Brigitte DUCHANOY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

ADVP	Activation du développement vocationnel et personnel
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AIO	Accueil, information et orientation
ANI	Accord national interprofessionnel
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APEC	Association pour l'emploi des cadres
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ASSOR	Association régionale des missions locales et PAIO de Bourgogne
BEP	Brevet d'études professionnelles
CAD	Centre d'aide à la décision
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CEREQ	Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications
CIBC	Centre interinstitutionnel de bilans de compétences
CIDF	Centres d'information des droits des femmes
CIF	Congé individuel de formation
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIPPA	Cycle d'insertion professionnelle par alternance
COP	Conseiller d'orientation psychologue
COPIRE	Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi
C2R	Centre régional de ressources pour le travail, l'emploi et la formation
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DDE	Délégué départemental de l'Education nationale
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DIF	Droit individuel à la formation
DOP	Dispositif d'orientation professionnelle
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
ENESAD	Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
E2C	Ecole de la seconde chance
FETE	Féminin technique
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques
FONGECIF	Fonds de gestion du congé individuel de formation
FSE	Fonds social européen
HCE	Haut conseil de l'éducation
ICG INM de Bourgogne	Institut de contrôle de gestion

IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGEN	Inspection générale de l'Education nationale
INTERMIFE	Réseau des maisons de l'information sur la formation et l'emploi de France
IPR	Inspecteur pédagogique régional
IREDU/CEREQ	Institut de recherche sur l'éducation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
MIFE	Maison de l'information sur la formation et l'emploi
MODAL	Module d'accueil en lycée
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés
OPCAREG	Organismes paritaires collecteurs agréés interprofessionnels et régionaux
OPTION DP3	Option Découverte professionnelle 3 heures (au collège)
OPTION DP6	Option Découverte professionnelle 6 heures (essentiellement dans les lycées professionnels)
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PEEP	Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public
PRDF	Plan régional de développement des formations
SAE	Stage d'accès à l'entreprise
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SIO	Service d'information et d'orientation
SRDE	Schéma régional de développement économique
STS	Section de techniciens supérieurs
TPE	Très petite entreprise
UNAAPE	Union nationale d'associations autonomes de parents d'élèves
URAPEL	Union régionale des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre
VAE	Validation des acquis de l'expérience

INTRODUCTION

Parce qu'elle s'inscrit au cœur des préoccupations individuelles et collectives, l'orientation figure parmi les thèmes les plus récurrents des débats sur l'éducation et la formation. Preuve en est le rapport déjà réalisé par le CESR en mars 2001 « L'orientation en formation initiale et projets professionnels »¹.

Il est vrai que les chiffres sont plutôt éloquentes : chaque année, ce sont ainsi 150 000 jeunes qui sortent du système éducatif avec le diplôme national du brevet ou sans aucun diplôme, dont 60 000 jeunes sortis du 1^{er} cycle sans qualification. Ce sont également 15 000 élèves qui redoublent, voire triplent, leur classe de seconde avant d'intégrer le lycée professionnel. Dans le supérieur, seulement 40 % des étudiants valident leur DEUG en 2 ans et 15 % des inscrits dans le premier cycle se réorientent.

Alors que la loi d'orientation sur l'école de 1989 stipule que « l'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnel en fonction de (ses) aspirations et de ses capacités »², l'orientation est malgré tout encore trop synonyme de couperet et de sanction. Les élèves et leurs familles se plaignent de n'être pas suffisamment informés, les conseillers d'orientation sont trop peu nombreux³, des facteurs tels que l'âge, le sexe de l'élève, son parcours antérieur ou encore son milieu d'origine, conditionnent le processus et la décision d'orientation⁴.

Mais l'orientation ne concerne pas seulement les jeunes, elle concerne aussi les adultes engagés dans la vie active. On parle alors plutôt d'orientation professionnelle et d'aide aux choix professionnels. Les occasions de s'interroger sur son parcours au cours de sa vie professionnelle sont désormais nombreuses, démarche de mobilité professionnelle interne ou externe, accession à un niveau de qualification plus élevé ou encore ruptures volontaires ou subies. Les mutations du travail, du marché de l'emploi, l'amélioration continue des compétences, l'évolution démographique, rendent ces problématiques de plus en plus présentes. Il est nécessaire que les individus disposent des moyens de décider par eux-mêmes de leur projet et de leur devenir professionnel.

Dans cette perspective, l'orientation s'affirme comme un « processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur projet personnel et professionnel, en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur les réalités du monde du travail, l'évolution des métiers et des professions, du marché de l'emploi, des réalités économique et de l'offre de formation »⁵. Telle est aujourd'hui la définition européenne de l'orientation.

On peut distinguer l'orientation scolaire, qui préside au choix des cursus, et l'orientation professionnelle, qui préside au choix des métiers et à la reconversion, l'un et l'autre étant intimement liés. Les résultats scolaires ne suffisent pas, à eux seuls, à rendre compte de l'ensemble des capacités d'un jeune et de son évolution. La dualité entre formation générale et formation professionnelle sera souvent présente dans les analyses.

¹ « L'orientation en formation initiale et projets professionnels », rapporteur : Bernard VERSET, CESR de Bourgogne, 28 mars 2001.

² Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

³ On compte 1 COP pour 1 400 élèves.

⁴ « L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en Bourgogne », rapporteurs : Jean-François MICHON et Dominique GALLET, CESR de Bourgogne, 14 décembre 2006.

⁵ DANVERS Francis, *500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*, Lille, PUF du Septentrion, 2003.

En abordant l'orientation comme un processus continu, qui commence en cours de formation initiale pour se poursuivre tout le long de la vie professionnelle, l'objectif n'est pas ici de tracer un tableau exhaustif de l'organisation, du fonctionnement ou encore des pratiques de l'orientation, mais plutôt de considérer les pratiques actuelles au regard de 3 objectifs essentiels qui sont :

- ① Promouvoir l'orientation tout au long de la vie.
- ② Rendre le jeune et l'adulte acteurs de leur orientation.
- ③ Renforcer la mobilisation collective autour de l'orientation.

Le CESR a souhaité se centrer sur le versant orientation professionnelle en insistant sur le lien qui existe entre l'orientation scolaire et les choix professionnels ultérieurs. Et comme le dit Francis DANVERS :

« S'orienter aujourd'hui finalement, ce n'est pas choisir un métier mais construire progressivement un itinéraire au fur et à mesure des décisions prises et des situations rencontrées. (...). L'orientation ne relève pas d'un choix à un moment donné mais d'une construction progressive, faite par un individu relié au monde qui l'entoure, à travers des décisions et des actions successives »⁶.

La différence entre l'orientation et le choix professionnel se situe bien ici. L'orientation est un processus, alors que le choix professionnel correspond à un instant précis.

⁶ *Ibidem.* DANVERS Francis.

1. LES EVOLUTIONS DU CONCEPT D'ORIENTATION ET DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS

1.1. PROBLEMATIQUES DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS

Scolaire, professionnelle, tout au long de la vie, trois qualificatifs accolés au mot orientation, qui renvoient à des dimensions historiques de l'orientation, mais aussi à des problématiques et des pratiques spécifiques. L'orientation scolaire désigne « *l'activité de conseil et d'information sur soi, les filières de formation initiale et continue, les métiers et les trajectoires professionnelles, qui visent à faire émerger de l'univers des possibles, les probables qui soient désirables pour l'individu en particulier et utiles à la société en général* ».

L'orientation professionnelle renvoie quant à elle à « *l'aide apportée, à l'intérieur ou en dehors du système scolaire, dans le choix d'une carrière ou d'une profession* »⁷.

Aujourd'hui, orientation scolaire et orientation professionnelle sont désormais appréhendées dans une perspective plus globale, celle de l'orientation tout au long de la vie.

Cette problématique, qui renvoie à une conception éducative, active et continue de l'orientation, comporte des enjeux fondamentaux, dont les conséquences en termes de politiques et de pratiques doivent être fortement soulignées.

1.1.1. De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire

C'est d'abord avec le qualificatif de « professionnelle » que l'orientation a commencé véritablement à s'organiser en France, dans les années 1920. L'heure est alors à la reconstruction du pays et il faut compenser les pertes démographiques de la Grande Guerre par une main-d'œuvre plus variée et plus qualifiée.

Dans le même temps, l'orientation professionnelle s'inscrit dans une perspective éducative. La loi Astier⁸ de 1919 a réorganisé l'apprentissage et dans cette optique, l'orientation professionnelle vise à mettre en adéquation les aptitudes des jeunes gens avec les exigences des métiers. Le décret du 26 septembre 1922 assigne d'ailleurs à l'orientation professionnelle la mission d'aider au placement des jeunes en se fondant sur leurs aptitudes « physiques, morales et intellectuelles », tandis que le décret du 25 mai 1938 relatif à l'orientation et à la formation professionnelle institue un « certificat d'orientation professionnelle » obligatoire avant l'entrée en apprentissage.

Le public visé dans cette première phase de l'orientation est donc la jeunesse populaire, celle qui quitte l'école primaire pour entrer en apprentissage.

⁷ Ces deux définitions sont issues de Francis DANVERS, *ibidem*.

⁸ La loi Astier du 25 juillet 1919 a défini l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial.

Mais aujourd'hui, qu'entend-on par orientation professionnelle⁹ ?

On entend par orientation professionnelle les services et activités qui s'adressent à des individus de tout âge, à toutes les étapes de leur vie, pour les aider à faire leurs choix éducatifs ou professionnels et à gérer leur évolution professionnelle. Ces services peuvent se trouver dans les écoles, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, les établissements de formation, les services publics de l'emploi, sur les lieux de travail, dans le secteur du volontariat et dans le secteur privé. Les activités peuvent avoir lieu individuellement ou en groupe, face à face ou à distance (y compris les services en ligne ou par informatique). Ils comprennent la production et la diffusion de l'information sur les emplois et les carrières (sous forme de textes imprimés, au moyen des TIC ou sous d'autres formes), les outils d'évaluation et d'auto-évaluation, les entretiens de conseil, les programmes de préparation à l'emploi (pour aider les individus à mieux se connaître, à saisir les options qui leur sont proposées, et à gérer leur évolution professionnelle), les stages de découverte (pour se faire une idée des orientations possibles avant de faire un choix), les programmes de recherche d'emploi et d'insertion.

Figure 1 - L'orientation professionnelle

Source : « L'orientation professionnelle » Guide pratique pour les professionnels - OCDE

L'orientation scolaire apparaît dans les années 1960, suite à la réforme Berthoin¹⁰ et la prolongation de la scolarité de 14 à 16 ans. Elle se caractérise à ses débuts par sa dimension sélective. Le ministère de l'Éducation nationale est en effet entièrement absorbé par la gestion des flux d'élèves, qu'il s'agit de répartir entre les différentes filières de formation. L'orientation repose alors sur l'observation et la détection des aptitudes qu'il convient de rapporter aux caractéristiques des postes de travail dans une vision mécanique et statique de la relation emploi-formation.

Dans cette perspective, l'orientation scolaire s'affirme comme un processus de répartition, de tri, dans lequel les familles n'ont finalement pas leur mot à dire.

Les années 1970 voient le caractère contraignant de l'orientation scolaire s'atténuer. Les parents sont intégrés dans le processus de décision et les services d'orientation se réorganisent pour prendre, leur forme actuelle, dans leurs grandes lignes. Si l'observation des aptitudes continue d'occuper une place importante, l'information s'affirme comme une composante de l'orientation scolaire.

En 1970, est ainsi créé l'Office National d'Information sur l'Enseignement et les Professions (ONISEP) dont la mission est de produire et de diffuser l'information. Le décret du 7 juillet 1971 voit la transformation des centres d'orientation professionnelle en Centres d'Information et d'Orientation (CIO).

Pour autant, les préoccupations liées à la gestion des flux demeurent ; elles perdureront d'ailleurs jusque dans les années 1990.

1.1.2. La diversification des publics : les jeunes en insertion et les salariés

Tandis que l'orientation scolaire se réforme progressivement, la crise économique, les difficultés de plus en plus grandes d'accès et de maintien sur le marché du travail, mais aussi les mutations du travail lui-même et le désir de mobilité professionnelle, ont pour conséquence de ramener l'orientation professionnelle sur le devant de la scène. L'orientation diversifie alors son public, en direction des jeunes en insertion, des salariés puis des demandeurs d'emploi. Ainsi, à la suite du rapport Schwartz de 1981, sont créées les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et les missions

⁹ Définition tirée du guide pratique pour les décideurs réalisé par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), 2004.

¹⁰ En 1959, le plan Berthoin a permis de prolonger la scolarité obligatoire - déjà portée à 14 ans par la loi Jean Zay du 9 février 1936 - jusqu'à 16 ans.

locales pour informer et aider les jeunes en difficulté dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Aujourd'hui, pas moins de 900 000 jeunes peu ou pas qualifiés sont accueillis dans les missions locales.

Cependant, il est important de préciser que le chômage ne peut être résumé et expliqué que par des problèmes d'orientation. Il a existé des périodes sans chômage pendant lesquelles on se préoccupait beaucoup moins d'orientation. Inversement, il existe des métiers comme l'hôtellerie ou la restauration où le nombre de jeunes formés est bien supérieur aux besoins de la profession, mais où ces jeunes décident finalement de ne pas exercer le métier pour lequel ils ont été formés. Dans les métiers d'aide à la personne, le manque de gens formés est du au *numerus clausus* ; dans le bâtiment, la profession a fait en sorte que l'équilibre entre les besoins et la profession est aujourd'hui atteint.

Après les jeunes, l'orientation a investi le champ des adultes en situation professionnelle avec l'institutionnalisation d'un outil devenu depuis une pratique phare, le bilan de compétences.

Issu de la loi du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi, le bilan de compétences permet aux salariés volontaires « *d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation* »¹¹. Il représente donc une véritable aide apportée au salarié dans l'élaboration et la maîtrise de son parcours professionnel, même s'il suscite encore quelques réserves tant du côté de l'employeur que de celui du salarié.

Dans une perspective différente, le bilan de compétences approfondi mis en place par la convention d'assurance chômage du 1^{er} janvier 2001, est une prestation destinée aux demandeurs d'emploi visant le retour rapide à l'emploi.

1.1.3. L'éducation à l'orientation et la formation tout au long de la vie : deux clés de l'aide aux choix professionnels

Parallèlement à la prise en compte de nouveaux publics, l'orientation scolaire s'engage dans une nouvelle dynamique avec l'apparition de l'éducation à l'orientation, introduite officiellement en 1996¹² dans les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique et, en 2001, dans les lycées professionnels.

Sa mise en place témoigne d'une nouvelle conception de l'orientation scolaire, active, évolutive et éducative, engagée depuis la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989¹³ et qui place l'élève au cœur de son projet scolaire et professionnel.

Dans cette perspective, l'orientation ne consiste plus à faire choisir, voire à décider à la place du jeune, une filière de formation mais à lui apprendre à s'informer et à choisir.

Plus largement, l'éducation à l'orientation vise l'insertion sociale et professionnelle du jeune, en lui donnant les moyens de faire des choix autonomes, réalistes et adaptés, et ce, non seulement au cours

¹¹ Article L 900-2 du code du travail.

¹² Mise en œuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège avec la circulaire n° 96-204 du 31 juillet 1996 et dans les lycées d'enseignement général et technologique avec la circulaire 96-230 du 1^{er} octobre 1996.

¹³ L'article 1 de la loi du 10 juillet 1989 stipule en effet que : « Les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations y contribuent ». D'autres textes sont venus ensuite compléter cette loi jusqu'aux circulaires de 1996, notamment le Nouveau Contrat pour l'Ecole de septembre 1994 qui fait de la préparation à l'orientation « une mission à part entière de l'école ».

de sa scolarité, mais également tout au long de sa vie professionnelle. En d'autres termes, il s'agit de rendre l'élève acteur de son orientation et au-delà, de son devenir professionnel.

L'orientation est le résultat de l'interaction entre trois systèmes de représentations¹⁴ :

① **La représentation de soi** qui doit être positive et la plus complète possible

L'élève doit être capable de classer et hiérarchiser ses propres intérêts. Il doit pouvoir s'auto évaluer en termes de compétences et de connaissances sans se limiter aux seules capacités développées dans le cadre des apprentissages scolaires.

L'élève doit, dans la perspective d'une prise de décision autonome, intégrer la notion de compromis et rechercher des solutions alternatives lors de l'élaboration de son projet d'orientation.

② **La représentation de l'univers professionnel**

Cette représentation doit permettre au jeune d'obtenir une approche du monde économique. Il doit pouvoir dès le collège étudier les données majeures de l'économie, les grands secteurs d'activités et les quelques métiers qui les composent, l'organisation, les grandes fonctions de la vie des entreprises de taille et de nature différentes. Il doit être sensibilisé aux caractéristiques du marché de l'emploi.

③ **La représentation des systèmes de formation**

Le jeune doit être informé du schéma général des voies de formation initiale (à temps plein, par alternance, continue), et des principaux diplômes.

Afin d'affiner son projet personnel, le collégien, en fin de 3^{ème}, doit être documenté sur le fonctionnement des voies d'études en lycée général et professionnel, en apprentissage, sur les procédures d'orientation et d'affectation correspondantes ainsi que les compétences attendues.

L'éducation à l'orientation suppose une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et conjugue des actions intégrées aux disciplines, des actions spécifiques et des conseils individualisés.

De fait, les actions préconisées sont très diverses : elles vont de la recherche d'informations aux entretiens individualisés avec le conseiller d'orientation, en passant par des actions de partenariat (stages en entreprise, rencontres avec des professionnels, visites, forums...).

La diversité est d'ailleurs d'autant plus de mise que l'éducation à l'orientation dépend très largement, dans son contenu comme dans sa mise en œuvre, des initiatives des établissements scolaires.

Ainsi posée dans ses objectifs et son contenu, l'éducation à l'orientation s'intègre pleinement dans la perspective d'une démarche d'orientation tout au long de la vie.

L'ambition est des plus louables, mais elle est aussi très vaste. On peut donc très légitimement regretter que l'éducation à l'orientation n'ait fait l'objet ni d'une inscription spécifique dans l'emploi du temps des élèves, la circulaire sur la préparation de la rentrée 2002 ouvrant simplement la possibilité d'un appui sur l'heure de vie de classe, ni d'un programme d'actions plus formalisé.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, l'orientation n'est plus seulement scolaire ou professionnelle ; elle se déroule désormais tout au long de la vie et s'affirme ainsi comme un processus continu et évolutif.

Cette conception, qui tient compte de la complexité accrue de la façon dont se construisent les parcours professionnels, s'est d'abord imposée au plan européen.

Dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil européen de Lisbonne en 2000, faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* », l'orientation, ou plus exactement, l'information, l'orientation et le conseil, sont devenus un domaine d'action prioritaire.

¹⁴ Note du 3 juillet 1995, sur les objectifs pour l'information et l'orientation des élèves au collège – Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

Ainsi, en 2001, la Commission européenne a souligné le rôle et l'importance de l'orientation comme un outil de la création d'un « espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ».

Plus récemment, le conseil de l'Union européenne, dans sa résolution du 27 mai 2004, est venu rappeler toute l'importance stratégique du concept d'orientation tout au long de la vie :

« L'orientation tout au long de la vie contribue à la réalisation des objectifs que l'Union européenne s'est fixés en matière de développement économique, d'efficacité du marché du travail et de mobilité géographique, en améliorant l'efficacité de l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle, dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, et dans le développement du capital humain et de la main d'œuvre ».

Sur le plan national, l'orientation tout au long de la vie a été institutionnalisée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé par les partenaires sociaux et les représentants patronaux le 5 décembre 2003¹⁵.

Le premier chapitre, intitulé « l'information et l'orientation tout au long de la vie professionnelle », met en place de nouveaux outils d'orientation professionnelle ou en redynamise de plus anciens :

- l'entretien professionnel et le bilan de compétences qui « contribuent à l'élaboration, par le salarié concerné, d'un projet professionnel pouvant donner lieu, le cas échéant, à la réalisation d'actions de formation » ;
- le passeport formation, qui a pour finalité de favoriser la mobilité interne ou externe, en permettant de garder la trace et d'identifier les compétences acquises par la formation et/ou l'expérience professionnelle¹⁶ ;
- et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ces mesures participent du cadre général de la formation tout au long de la vie, que la loi n° 2004-391 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social consacre : « La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale »¹⁷.

Cette loi reprend les principales dispositions de l'accord professionnel précité, un Droit Individuel à la Formation (DIF) est créé pour l'ensemble des salariés ; une partie de la formation pourra se dérouler en dehors du temps de travail et être rémunérée à hauteur de 50 % ; un contrat de professionnalisation pour les salariés à qualification insuffisante est créé ; le recours à l'apprentissage est facilité ; en outre, les financements que les entreprises doivent apporter à la formation sont augmentés.

1.1.4. L'orientation des adultes : une multitude de structures et de pratiques

Depuis une vingtaine d'années, l'orientation professionnelle a connu une véritable explosion. Si à l'origine, elle concernait essentiellement les jeunes poursuivant leur formation initiale, elle touche aujourd'hui de plus en plus d'adultes qui font appel à ses services tout au long de leur vie.

Les changements socio-économiques, la raréfaction de l'emploi, l'augmentation de la mobilité des travailleurs ont amené l'orientation à développer des outils d'aide à l'insertion et à la réinsertion spécifiquement destinés aux adultes.

¹⁵ Accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle, 5 décembre 2003.

¹⁶ *L'orientation tout au long de la vie*, Rapport présenté par Jean-Paul VERMES, Président de la Commission de l'enseignement, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 10 février 2005.

¹⁷ Loi n° 2004-391 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, 4 mai 2004.

De plus, les différents organismes d'orientation des adultes ont dû s'adapter à des impératifs économiques, non seulement ils doivent satisfaire une nouvelle clientèle, mais il leur faut appliquer des critères de rentabilité et s'assurer des parts de marché, c'est-à-dire facturer leurs prestations.

Les organismes intervenant dans le champ de l'orientation professionnelle, ou plus précisément dans le champ de l'accueil, de l'information et de l'orientation, sont nombreux.

L'orientation des adultes se heurte à une grande dispersion et une grande segmentation de l'offre, ce qui a pour conséquence un manque de transparence et de lisibilité.

Cette multiplicité de l'offre représente déjà un premier défi, surtout lorsque le projet professionnel est mal défini. Chaque structure existante, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), le Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences (CIBC), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), propose des outils d'orientation différents, service personnalisé d'appui à la définition du projet de formation, bilan de compétences, entretien d'orientation professionnelle, guidance professionnelle personnalisée, prestation d'orientation en groupe.

De plus, toutes ces structures n'ont ni la même mission, ni les mêmes pratiques, ni la même conception de l'orientation. Ce pluralisme, s'il peut se justifier sur le plan opérationnel, ne doit pas conduire à des cloisonnements trop étanches. En effet, les divers organismes de l'orientation professionnelle accueillent des publics de plus en plus hétérogènes. Les CIO, par exemple, sont ouverts à toute personne à la recherche d'aide, de conseil et d'information sur les métiers et les professions ; l'ANPE et l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) accueillent à la fois des demandeurs d'emploi et des salariés.

Il existe également une logique de « sous-traitance » entre ces différentes structures. L'ANPE peut, par exemple, faire appel au CIBC pour un bilan de compétences. Beaucoup de réorientations entre organismes sont également observées.

Il faut également reconnaître la complexité de plus en plus importante des parcours professionnels, la mobilité, qu'elle soit choisie ou subie, est une réalité potentielle pour l'ensemble des salariés.

Après ce constat, il semble important de réaffirmer le rôle positif que joue le bilan de compétences auprès du public adulte. Outil unique en Europe, le bilan de compétences permet au salarié de faire le point sur son parcours professionnel et ses compétences, ses capacités et ses caractéristiques personnelles afin de mieux se projeter dans l'avenir.

La place de l'orientation professionnelle des adultes doit être d'autant plus affirmée que le législateur a mis en place de nombreux outils pour aider le salarié à construire sa carrière et développer son employabilité. Au Congé Individuel de Formation (CIF, 1976), offrant aux salariés la possibilité de partir en formation sans rompre leur contrat de travail, en bénéficiant du maintien de l'essentiel de leur rémunération, et au plan de formation de l'entreprise se sont ajoutées la validation des acquis de l'expérience¹⁸ et plus récemment, les nouvelles dispositions de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie, notamment le Droit individuel à la formation. Ces nouveaux outils seront d'autant plus efficaces qu'ils auront fait en amont l'objet, par l'individu, d'une réflexion sur son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et ses aspirations.

¹⁸ Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

1.2. LES DIFFERENTES CONCEPTIONS DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS

A l'instar du concept d'orientation, les conceptions de l'aide aux choix professionnels ont évolué avec le temps. Cette évolution est liée aux changements de l'environnement socio-économique. C'est par exemple avec l'industrialisation qu'est apparue la question de l'orientation professionnelle.

1.2.1. Une conception déterministe de l'orientation

Historiquement, dans une société où les valeurs d'ordre, de devoir et de hiérarchie sont prédominantes, l'orientation scolaire et professionnelle est marquée par la famille et le lieu d'origine, on peut parler d'orientation sociale et familiale, fortement déterminée. La conception de l'orientation est alors nettement déterministe et c'est l'environnement familial et social de l'enfant qui définit son profil, ses capacités et donc son projet professionnel.

A cette époque, aucun système d'orientation n'existe. Les premiers services d'orientation sont apparus pour faire de l'orientation sociale et professionnelle, puis enfin, pour faire de l'orientation professionnelle avec pléthore de tests. L'école s'est préoccupée d'orientation quand les aspirations des familles à plus de formation pour leurs enfants ont fait augmenter considérablement le nombre de jeunes scolarisés au collège et au lycée, nécessitant une organisation plus poussée, en particulier la mise en place de procédures pour gérer tous ces jeunes.

Etre orienté par ses parents, par l'école, par un conseiller d'orientation, par son responsable hiérarchique est alors normal et bien accepté par la population, dans la mesure où le pays connaît une situation de plein emploi. Cette période est caractérisée par l'adéquation individu/emploi. L'orientation consiste alors à mettre en relation les profils d'élèves ainsi définis avec les postes de travail qui correspondent à des exigences précises et à une formation donnée.

Même si cette conception était plus prononcée dans la première moitié du siècle, toutes les enquêtes effectuées auprès des jeunes sur la manière dont ils choisissent leurs études supérieures montrent que l'influence des parents reste prédominante. L'école exerce une deuxième influence, et on peut se demander si elle permet réellement l'élaboration et la réalisation des projets des jeunes. Nous sommes en effet toujours dans une réalité, une nécessité, de gérer les flux, les procédures d'orientation....

Dans le domaine de l'insertion, on constate que les dispositifs mis en place pour gérer des flux de chômeurs sont confrontés au même dilemme.

Aujourd'hui, le besoin de chacun d'être partie prenante de son propre devenir, et les risques de l'orientation et de l'insertion professionnelle, sont trop importants pour que les individus acceptent d'être manipulés comme des pions. Cette conception est donc peu à peu battue en brèche pour plusieurs raisons qui se conjuguent :

- Elle repose sur une vision « fixiste » de la personne et met l'accent sur l'inné plutôt que sur l'acquis, les profils des jeunes n'étant pas censés évoluer.
- Elle correspond à une vision stable de la société. Or, aujourd'hui, les métiers comme les professions, sont en perpétuelle évolution et les jeunes devront changer plusieurs fois de profession au cours de leur carrière.
- Elle écarte les familles du processus de décision, ce qu'elles n'acceptent plus, alors qu'apparaît le chômage, c'est-à-dire la compétition pour l'emploi dans laquelle le cursus scolaire prend une importance de plus en plus grande.

1.2.2. Une conception progressiste de l'orientation

Dans cette conception, on a tendance à mettre l'individu au centre de la démarche : « *Fais ce qui te plaît, c'est là que tu seras bon, l'important, c'est d'être passionné, d'être motivé, ne t'occupe pas du reste...* » disent les parents à leur enfant. C'est à lui seul de prendre en main son orientation en suivant son désir, ses motivations.

Cette approche est marquée par l'importance accordée d'une part à l'information, d'autre part à l'autoévaluation et aux entretiens personnalisés. Elle est concentrée à proximité des décisions d'orientation, en particulier aux paliers d'orientation ou au moment des transitions professionnelles. L'information est conçue ici comme un « supermarché ».

Parallèlement, on assiste au développement de dispositifs aidant la personne à trouver sa voie, en particulier des logiciels informatiques. On procède comme si, en mettant à la disposition des jeunes et des adultes les outils classiques de conseillers d'orientation, outils qui ont montré leurs limites, ils pouvaient résoudre leurs problèmes d'orientation.

Au milieu de toutes ces informations, la personne qui cherche à s'orienter peut se sentir perdue. Dans cette perspective, elle est chargée d'une importante responsabilité, prendre elle-même les principales décisions d'orientation la concernant, s'approprier une méthodologie....

Laisser l'individu trop autonome n'est pas non plus la bonne solution.

1.2.3. Pour une approche transcendante

Afin de dépasser les deux conceptions précédentes qui, soit orientent les individus, soit les aident dans leurs démarches, il s'agit de développer une approche éducative de l'orientation qui permette à chacun de faire ses choix. Il faut plutôt armer le jeune pour qu'il soit en mesure de faire, le moment venu, un choix réaliste et adapté.

Si nous voulons que chacun puisse devenir « auteur/acteur » de son devenir, pour utiliser une expression de Raymonde DEFRENNE¹⁹, il faut prendre en compte le paradoxe de l'adaptation. L'emploi aujourd'hui est en constante évolution, les activités professionnelles ne sont pas définies une fois pour toutes.

En effet, il est difficile de s'orienter, en particulier du fait du manque de visibilité des métiers. Il est banal de dire que les activités professionnelles évoluent, mais nos représentations font-elles de même ?

Il est donc nécessaire, pour faciliter l'orientation des jeunes et des adultes et au-delà le choix professionnel, de développer la curiosité. Plutôt que de fonctionner de manière tertiaire avec d'abord le bilan personnel, ensuite l'exploration des secteurs professionnels en fonction des intérêts révélés et enfin d'aider à la prise de décision et à la réalisation, Raymonde DEFRENNE préconise de mettre l'accent sur l'interaction « soi/environnement ». Par exemple, lors du stage en entreprise en troisième, si on propose à tous les élèves de partir de leurs intérêts pour aller observer le monde professionnel, ils risquent de rester dans la fameuse liste évoquée ci-dessus.

¹⁹ DEFRENNE Raymonde, *Orientation et éducation à l'orientation tout au long de la vie*, intervention lors du colloque organisé par la région Aquitaine sur l'orientation tout au long de la vie le 6 février 2003.

2. LES PROBLEMES RECURRENENTS DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS

2.1. EN MARS 2001, DEJA DES PROPOSITIONS DU CESR

Un état des lieux établi par le CESR de Bourgogne en 2001 avait permis d'identifier les enjeux de l'orientation et de formuler un ensemble de propositions.

Pour limiter les effets du déterminisme social, le CESR avait préconisé une préparation éducative précoce à l'orientation, le collège en constituant le pallier essentiel.

Il souhaitait également une évaluation plus formative des élèves allant au-delà des seules matières dites fondamentales.

Le développement des contacts entre le système éducatif et les professionnels, tel qu'avancé à l'époque, pouvait permettre de conduire à une plus grande professionnalisation des professeurs et des Conseillers d'orientation psychologues par le biais de formations à la culture d'entreprise et à la connaissance des métiers. Il pouvait également rapprocher jeunes et entreprises par l'organisation de visites, de rencontres et la mise en place de stages.

L'avis proposait également une valorisation de l'enseignement professionnel avec notamment la mise en œuvre d'un plan qualité, d'un développement des tutorats au sein des établissements et des entreprises, d'une promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons.

Parmi les préconisations aujourd'hui réalisées ou en voie de réalisation, on peut noter l'élaboration du plan régional de développement des formations jeunes et adultes (PRDF) et la création d'une école de la deuxième chance dans la Nièvre.

Cet avis a été adopté par 47 voix pour et 7 abstentions.

Cependant, six ans plus tard, de réelles difficultés perdurent.

2.2. UN CONSTAT EN 2007 : DES DIFFICULTES INHERENTES A L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS PERDURENT

D'après le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle²⁰, les jeunes font quatre reproches au système d'orientation et d'aide aux choix professionnels tel qu'il est :

- Il n'est pas compréhensible pour un grand nombre de jeunes et de parents
- Il est trop éloigné de la connaissance concrète et vivante des métiers
- Il est trop l'affaire des seuls spécialistes au lieu d'être porté par tous, en particulier par les enseignants
- Il ne favorise pas l'éclosion de tous les talents, ce qui pénalise d'abord les enfants des milieux défavorisés.

Une autre interrogation subsiste, c'est celle du « bon moment ». Peut-on dire qu'il existe un âge, un niveau, pertinent pour commencer la préparation à l'aide aux choix professionnels ?

C'est très tôt dans la vie que s'acquièrent les bases des compétences nécessaires à la gestion de carrière comme la prise de décision, la conscience de soi, la confiance en soi. Mais l'orientation professionnelle à l'école primaire n'existe guère ou pas du tout et l'on ne fait pas grand-chose pour explorer le monde du travail.

²⁰ Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle remis le 27 mars 2007 par Pierre LUNEL, délégué ministériel à l'orientation.

Les jeunes doivent pouvoir passer, sans heurt, de l'école primaire aux premières années de l'enseignement secondaire. Les choix qu'ils font à ce moment ont des incidences importantes pour leur devenir, qu'il concerne les études ou la vie professionnelle.

L'expérience de chacun et l'observation autour de nous montre que l'aide aux choix professionnels ne se résume pas au choix d'un métier. On sera amené à changer de métiers, à poursuivre sa formation tout au long de sa vie, à valider ses expériences ... D'autant qu'il existe une différence importante entre un collégien et un lycéen. Les lycéens sont tournés vers l'obtention à tout prix du baccalauréat. Les collégiens sont plus disponibles pour les questions d'orientation. Il n'est pas possible de parler de tous les métiers aux jeunes, le but étant de les rendre curieux pour qu'ils s'intéressent au maximum de métiers. Ce rôle est partagé par l'ensemble de l'équipe éducative et ne se résume pas à l'unique action des Conseillers d'orientation psychologues.

Il faut préparer les jeunes au choix. On presse les jeunes de choisir un métier mais en même temps chacun sait qu'une bonne formation générale est le gage d'une bonne évolution professionnelle, c'est ce qu'on appelle une injonction paradoxale ! Il faut professionnaliser les élèves certes, mais pas forcément trop tôt. Il n'est pas pertinent de leur demander de choisir trop tôt un métier, mais il faut les former pour les préparer. Comment ? En se connaissant mieux soi-même, en connaissant l'environnement économique, l'entreprise ; pour certains qui ont connu l'échec, en se forgeant une image positive, en découvrant les métiers (pour effectuer un choix plus tard)...

2.2.1. Un foisonnement peu propice à la lisibilité

Il existe plus de 300 lieux d'orientation en Bourgogne sans prendre en compte les lieux plus informels. Ce ne sont pas moins de 15 réseaux d'Accueil, Information et Orientation (AIO) qui sont répertoriés : Académie de Dijon, Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) et Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Université et Service d'information et d'orientation universitaire, ANPE, APEC, ASSEDIC, AFPA, Missions locales, CAP Emploi, Centres d'Information des Droits des Femmes (CIDF), INTERMIFE (Réseau des maisons de l'information sur la formation et l'emploi de France), Centres consulaires d'information et d'orientation pour l'apprentissage, Fonds de gestion du congé individuel de formation (FONGECIF), CIBC....

Ces organismes ont mis chacun en place des pratiques d'orientation, des outils de mesure, plus de 80 méthodes et outils différents sont recensés.

Il s'agit d'une chance et non d'un handicap pour la Bourgogne de disposer de structures réparties sur l'ensemble du territoire, selon le responsable des dispositifs d'accueil et d'orientation du Conseil régional²¹. Il précise cependant que, du point de vue de l'individu qui cherche à s'orienter, le système manque de lisibilité, le paysage est éclaté.

Selon le directeur du CIBC BOURGOGNE SUD²² (Centre interinstitutionnel de bilan de compétences), on souffre plus par excès que par manque de documentation, elle est présente « *en pagaille* » dans tous les sens du mot. Les CIBC ont développé des centres de documentation pour organiser ces ressources documentaires et sont abonnés à des revues professionnelles.

De leur côté, les élèves éprouvent des difficultés à identifier leurs capacités, et concomitamment, les familles ont des ambitions souvent inadaptées aux possibilités de l'élève, ce qui entraîne échec et dévalorisation. Les familles manquent d'information pour accompagner de manière pertinente l'orientation de leur enfant et véhiculent souvent des représentations profondément ancrées sur les filières et les métiers.

²¹ Audition de Pascal ERCOLANI, responsable des dispositifs d'accueil et d'orientation du Conseil régional, réalisée le 19 décembre 2006.

²² Audition de Serge ROCHET, directeur du CIBC BOURGOGNE SUD, réalisée le 12 mars 2007.

Les parents n'ont aucune obligation de rencontrer l'Education nationale ; il serait utile qu'ils puissent bénéficier de réunions d'information sur les cursus et les choix professionnels. Seuls les plus motivés cherchent et trouvent les bonnes informations.

Il serait possible d'améliorer sérieusement la qualité des informations destinées aux parents et aux élèves ; les informations apportées dans les documents ONISEP sont souvent trop complexes. Les parents²³ regrettent l'utilisation trop fréquente de sigles dans ces documents.

2.2.2. Le poids des représentations et la méconnaissance des métiers et du monde du travail

Beaucoup d'idées reçues et de stéréotypes circulent sur l'orientation scolaire. Les enseignants n'ont-ils pas tendance à valoriser la voie générale ? On dit aux bons élèves « *passer ton bac d'abord* » ! En effet, la ségrégation se fait également au niveau de l'École. Les représentations sont très ancrées et difficiles à changer, elles sont véhiculées par toute notre société, ainsi on peut observer que les enfants de cadres s'orientent peu vers des filières techniques et professionnelles. Le problème de la reproduction sociale doit donc également être soulevé. L'orientation professionnelle ne doit pas seulement être destinée aux jeunes en difficulté.

2.2.2.1. La méconnaissance des métiers

La méconnaissance des métiers est un facteur d'échec de l'entrée dans la vie professionnelle. On délaisse ou approche souvent certaines professions en raison de leur image médiatique, sans vraiment les connaître.

Cette méconnaissance des métiers traduit un problème des représentations véhiculées dans notre société, en particulier sur les métiers dits « manuels ».

Les parents²⁴ demandent qu'on les aide à effectuer des choix en toute connaissance de cause, ils ont besoin d'un éclairage sur les métiers, les filières de formation, les débouchés. Ils regrettent l'utilisation trop fréquente des sigles dans les documents destinés à l'orientation, ils craignent encore souvent l'apprentissage. Il est indispensable d'adapter les documents ONISEP à l'usage des élèves et des parents de façon à améliorer la qualité des informations qui leur est destinée.

Il n'y a pas suffisamment d'explications sur les métiers en classe de 3^{ème}, ni suffisamment de stages²⁵. Les informations sont plutôt véhiculées par Internet, par le bouche-à-oreille ; le site de l'ONISEP en particulier est très apprécié des jeunes.

Les professeurs parlent plus des options que des métiers. Les informations qu'ils apportent en classe restent vagues, en particulier sur le contenu des formations et, au-delà, sur les débouchés. Les jeunes du lycée professionnel de Nevers²⁶ reprochent aux divers salons et forums des métiers d'être trop axés sur l'« après bac » et de ne pas présenter suffisamment de métiers différents.

²³Auditions des 4 fédérations de parents d'élèves :

URAPEL : Christine DILGER.

PEEP : Odile Guerin et Christophe LAMBOLEZ.

UNAAPE : Béatrice CHESNEL.

FCPE : Dominique LALIRE, Anne-Marie PAYEN, Joëlle GRIGOR, Bernadette DESHORMIERE, Bruno LOMBARD.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ Audition de la classe de 2^{nde} professionnelle « Vente Action Marchande » du lycée Jean Rostand du 2 avril 2007.

²⁶ *Ibidem*.

Cependant, selon le secrétaire général de la CGPME, il existe une réelle difficulté à connaître l'évolution des métiers. Il est possible d'anticiper sur certains métiers (coiffure, boulangerie...) mais pas tous. La solution, selon lui, est de former des individus adaptables²⁷

Les étudiants en première année de l'Université de Bourgogne²⁸

Une étude a été réalisée sur un échantillon représentatif de 517 étudiants à l'Université de Bourgogne (UB) dans les filières Espagnol, Sociologie, Psychologie et Histoire pour les Sciences humaines, et ceux des Sciences et techniques de la terre (mathématiques, physique, chimie, informatique) et de Vie, terre, environnement (biologie) pour les sciences.

L'échantillon déterminé a pris en compte le pourcentage d'étudiants par filière, à savoir²⁹ :

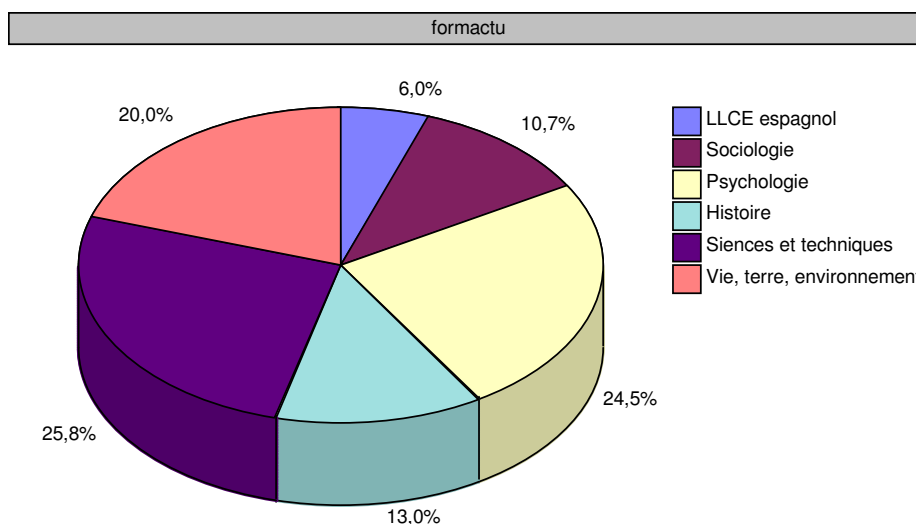


Figure 2 - Quel est l'intitulé de votre formation actuelle ?

Source : Questionnaire « Quelles sont les représentations du marché de l'emploi qu'ont les étudiants de première année à l'Université de Bourgogne ? »

Les étudiants interrogés

Environ 4,5 % des interrogés avouent s'être inscrits là « par hasard » et 5 % déclarent n'avoir pu s'inscrire ailleurs, en invoquant soit un échec (65 %), soit des raisons financières (17 %) ou administratives (9 %).

51 % des étudiants en première année de Licence à l'UB échouent aux examens de fin d'année. Parmi les causes explicatives, on peut noter que 18 % des étudiants interrogés ont déjà effectué une année d'études, comme médecine ou pharmacie, avant la formation qu'ils suivent au moment de l'enquête. Dans ce cas, leur orientation n'est pas choisie mais subie.

Le professeur³⁰ présent lors de la passation du questionnaire en filière Sciences et techniques de la terre confirme ces propos. Selon lui, les étudiants de première année dans cette filière ont tendance à ressentir cette année universitaire comme une contrainte et éprouvent des difficultés à s'investir pleinement dans les cours. S'en suit un échec aux examens, dans certains cas.

²⁷ Audition de Pascal GRAPPIN, Secrétaire général de la CGPME Bourgogne avec la participation de Pierre-Yves du FOU, en tant que membre du CESR et représentant de la CGPME, le 4 juin 2007.

²⁸ Etude réalisée par Charlotte GERARD, étudiante en Master 2 professionnel Economie et gouvernance du territoire à l'Université de Bourgogne.

²⁹ Les résultats en pourcentage ont été systématiquement arrondis au point supérieur, ou inférieur, afin de faciliter la compréhension et d'éviter les lourdeurs. Exemple : 6,7 % est arrondi à 7 % ; 6,2 % est arrondi à 6 % ; 6,5 % reste inchangé.

³⁰ M. LE FERRAND, professeur de sciences à l'UB.

Pour quelles raisons les étudiants se sont-ils inscrits dans la filière qu'ils suivent actuellement ?

Sur l'ensemble de l'échantillon, à la question « Globalement, êtes-vous satisfait d'avoir choisi votre formation actuelle ? », 84 % des étudiants se déclarent plutôt ou très satisfaits d'avoir fait le choix de leur formation actuelle.

Pour justifier leur inscription dans telle ou telle filière, la principale raison invoquée par les étudiants est le projet professionnel. L'intérêt personnel vient ensuite, pour 34,5 % des étudiants.

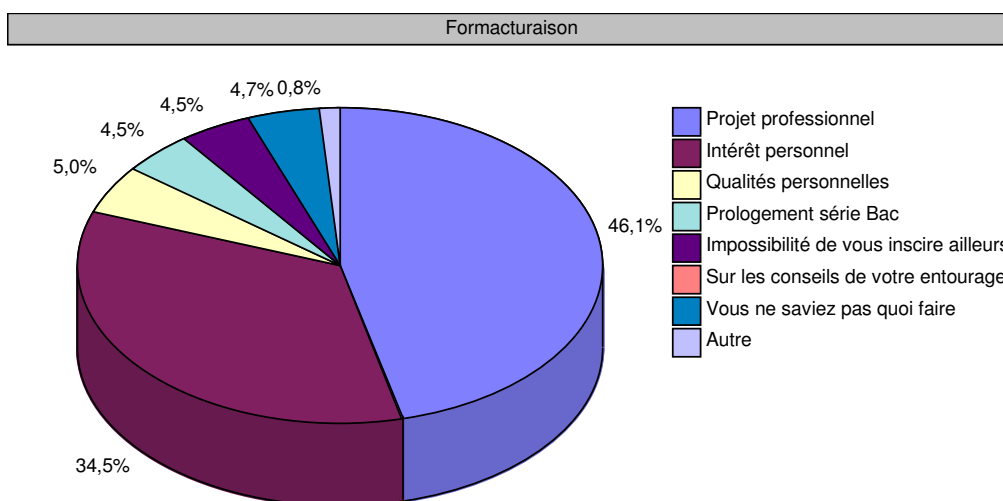


Figure 3 - Quelle est la principale raison qui vous a poussé(e) à vous inscrire dans cette formation ?

Source : Questionnaire « Quelles sont les représentations du marché de l'emploi qu'ont les étudiants de première année à l'Université de Bourgogne ? »

Ces résultats sont à nuancer, car la sociologie montre que l'individu a tendance à amenuiser le rôle de l'entourage dans ses choix. Il est montré par la suite que la famille, les proches, les professeurs, ne jouent pas un rôle anodin dans la définition du projet professionnel des étudiants, et qu'ils sont même au centre de leurs représentations.

En effet, à la question « Y a-t-il parmi vos proches quelqu'un qui a déjà fait les études que vous poursuivez actuellement ? », 61 % des étudiants répondent par l'affirmative : 6 % répondent que c'est un de leurs parents, 43 % un de leurs professeurs, 14 % un autre membre de leur famille et 36 % un ami.

Ces résultats montrent la place importante de l'entourage dans les choix des étudiants.

97 % des étudiants interrogés disent évoquer leur avenir avec leur entourage, la plupart avec leurs parents et leurs amis (plus de 90 %), puis viennent les professeurs (29 %), les services d'orientation arrivant en dernière place, pour seulement 24 % des interviewés.

Quels projets envisagent les étudiants après leurs études, à court et à long terme ?

Une fois atteint le niveau espéré (Licence, Master, Doctorat), 23 % des étudiants interrogés rechercheront un emploi, 48 % passeront des concours, et 14 % ne savent pas encore ce qu'ils feront. En cas d'échec, 1/4 de la population interrogée ne sait pas ce qu'elle fera et 12 % comptent se réorienter.

L'information sur les métiers

65 % des étudiants répondent qu'ils savent précisément à quels métiers leur formation actuelle les prépare. Cependant, 48 % des étudiants n'ont pas eu d'informations cette année sur les métiers en rapport avec leur formation.

68 % de l'échantillon pensent n'être pas suffisamment informés sur les métiers en rapport avec leur formation.

88 % des étudiants n'ont jamais rencontré d'interlocuteurs à l'UB pour les aider à définir leur projet professionnel. Cependant, quand c'est le cas, ils sont 84 % à se déclarer satisfaits de cette offre.

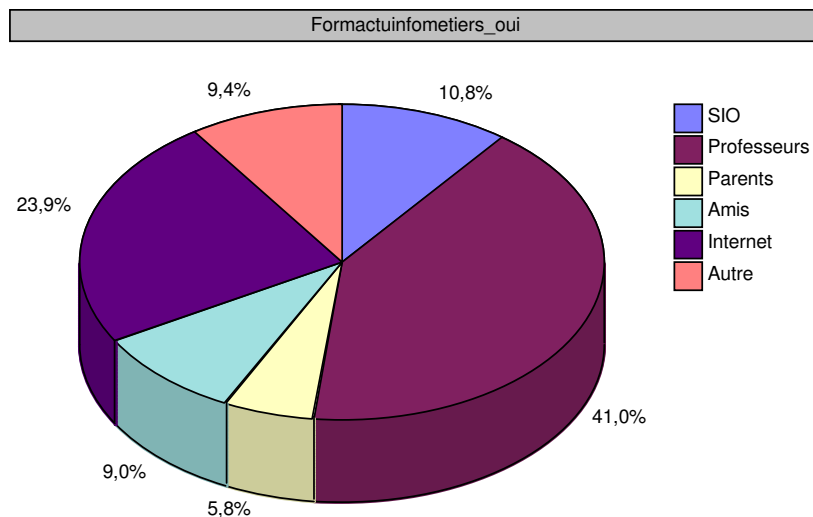


Figure 4 - Si vous avez eu des informations cette année sur les métiers en rapport avec votre formation, qui vous les a fournies ?

Source : Questionnaire « Quelles sont les représentations du marché de l'emploi qu'ont les étudiants de première année à l'Université de Bourgogne ? »

Les représentations des métiers

Il est banal d'affirmer qu'il est difficile de s'orienter, en particulier du fait du manque de visibilité des métiers. Il est banal de dire que les activités professionnelles évoluent, mais nos représentations font-elles de même ?

Raymonde DEFRENNE³¹ prend l'exemple d'un exercice qu'elle réalise, qui consiste à établir collectivement une liste d'une quarantaine de métiers avec pour seule contrainte qu'ils soient éloignés et différents les uns des autres. Il s'avère que tous les groupes produisent des listes très proches les unes des autres, faites principalement de métiers de l'artisanat, de la santé, de l'éducation et de quelques métiers prestigieux comme journaliste, ingénieur, archéologue.

Il en a été de même des réponses des étudiants interrogés dans cette enquête.

Aux questions « Citez des secteurs du marché de l'emploi qui, selon vous, offrent des débouchés », et « Citez des secteurs du marché de l'emploi qui, selon vous, sont saturés », les deux listes données par les étudiants interrogés présentent des similitudes assez surprenantes... Les mêmes métiers sont identifiés à la fois comme porteurs d'emplois, et comme saturés.

Finalement, cette enquête confirme l'idée que les étudiants évoquent les secteurs qu'ils connaissent, sans réellement prendre en compte le fait qu'ils soient source d'emplois, ou au contraire, saturés. De plus, le nombre de non-réponses très important (plus de 50 %) démontre que la connaissance des métiers et du marché de l'emploi demeure encore très floue chez les étudiants.

Si on se réfère à une étude réalisée par la DRTEFP Bourgogne/SEPES en janvier 2007, les métiers avec de trop nombreuses candidatures en Bourgogne sont les métiers de l'administration, de la communication ou de l'informatique, alors que les étudiants les ont cités comme des secteurs porteurs.

Les étudiants et leur projet professionnel

64,5 % des étudiants interrogés ont une idée précise du métier qu'ils souhaitent exercer, néanmoins, la liste des réponses se réduit à quelques professions : professeur, enseignant-chercheur, assistante sociale, éducateur....

96 % des étudiants qui envisagent une profession avec précision disent connaître les compétences requises pour ce métier.

³¹ Ibid.

Les étudiants sont plutôt optimistes quant à la réalisation de leur projet professionnel : la moitié environ pense y arriver « avec de bonnes chances », 11 % disent que c'est « plutôt un idéal », 14 % envisage leur réussite « avec quasi certitude ».

Si les étudiants n'ont pas d'idée précise sur le métier qu'ils envisagent, 90 % savent déjà dans quel domaine ils veulent travailler.

Les domaines les plus cités :

- 40 % « enseignement, formation »,
- 26 % « santé, action sociale, culturelle et sportive »,
- 9 % « étude, recherche »,
- 6 % « agriculture, environnement »,
- 5 % pour « communication, information, spectacle » et pour « ingénieurs et cadres de l'industrie ».

90 % pensent que le choix de leur formation actuelle est en lien avec leur projet professionnel initial, et 84 % trouvent que la formation suivie correspond à ce projet, leur choix étant confirmé.

Les déterminants du projet professionnel

Les médias occupent une place étonnante dans les facteurs déclencheurs de l'aide aux choix professionnels des étudiants. En effet, 22 % d'entre eux les citent dans le questionnaire. On retrouve d'ailleurs leur influence dans les réponses des étudiants quand ils évoquent le métier qu'ils aimeraient faire ou qu'ils admirent. On peut faire l'hypothèse que l'apparition massive des séries policières à la télévision joue sur le fait qu'une partie assez importante des étudiants ait répondu « police scientifique ».

Beaucoup d'étudiants citent leur professeur comme modèle dans l'élaboration de leur projet professionnel. Une grosse majorité des étudiants de l'UB souhaitent en effet être professeur, ou enseignant-chercheur.

Ce sont ensuite les stages, la famille ou les salons d'orientation qui permettent aux étudiants de décider de leur orientation professionnelle. Les COP récoltent peu de réponses.

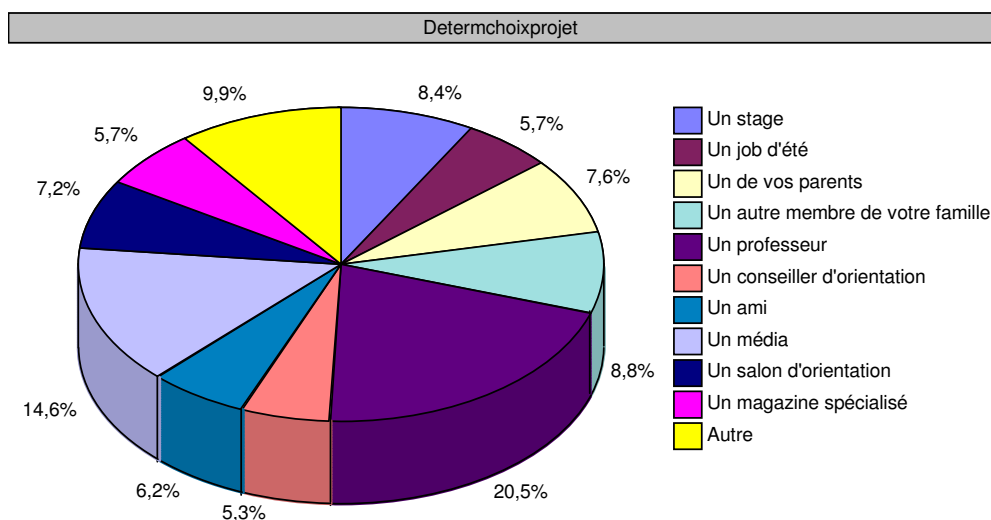


Figure 5 - Quels ont été les déterminants de votre choix dans la construction de votre projet professionnel ?

Source : Questionnaire « Quelles sont les représentations du marché de l'emploi qu'ont les étudiants de première année à l'Université de Bourgogne ? »

Les étudiants de l'UB sont finalement assez optimistes quand ils évoquent leur avenir : 1/3 d'entre eux l'affirment. Mais 1/4 reste inquiet sur ce sujet. Les autres ? « On verra bien » ...

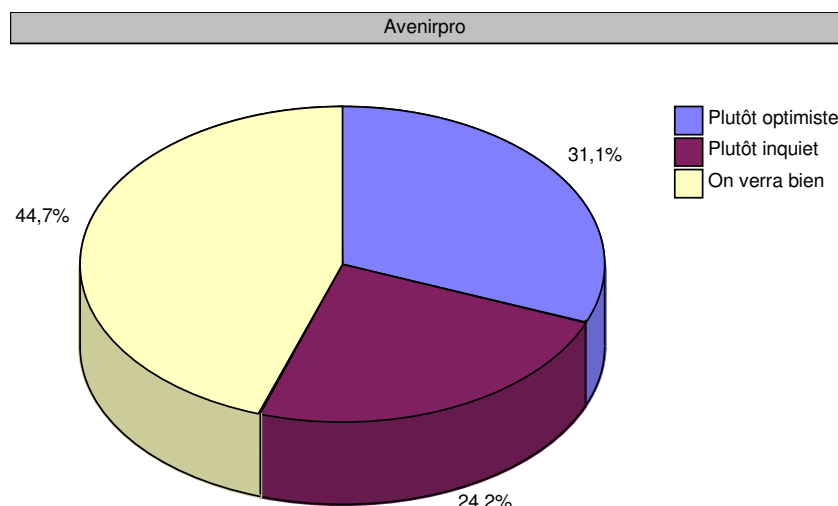


Figure 6 - En ce qui concerne votre avenir professionnel, êtes-vous ...

Source : Questionnaire « Quelles sont les représentations du marché de l'emploi qu'ont les étudiants de première année à l'Université de Bourgogne ? »

Les étudiants veulent une aide plus importante à la construction du projet professionnel au collège et au lycée. Ils sont nombreux à regretter le manque d'information dispensée au sein de l'UB : ils souhaitent plus de stages, plus d'interventions de professionnels, plus de connaissance sur les débouchés et les métiers, des interlocuteurs mieux formés...

Pourtant, plusieurs dispositifs mis en place à l'UB sont particulièrement appréciés des étudiants. Cependant, le manque d'évaluation de ces actions ne permet pas de rendre compte du réel intérêt suscité chez les étudiants et de la véritable aide apportée et reconnue par ces derniers.

On peut citer par exemple l'option de pré professionnalisation aux métiers de l'enseignement destinée tout particulièrement, comme son nom l'indique, aux étudiants désireux de se lancer dans une carrière de professeur des écoles. Aux cours théoriques enseignés, comme la sociologie et l'histoire de l'éducation, ou la psychologie de l'enfance, s'ajoute un stage d'une durée de deux semaines effectué en milieu professionnel (école maternelle ou primaire).

Le cours de connaissance du marché de l'emploi dispensé uniquement en filière scientifique connaît une vive reconnaissance de la part des étudiants.

Les salons, carrefours ou journées des métiers sont également très appréciés chez les étudiants.

2.2.2.2. L'orientation subie et le problème de la S comme voie royale

Trop d'élèves sont orientés par défaut. Sur 13 jeunes auditionnés³², 7 ont réellement fait le choix de suivre leur formation. Les lycéens reconnaissent que les filières professionnelles sont mal vues, en particulier par leurs parents ; ces derniers ne les ont pas poussés dans cette voie et auraient préféré qu'ils aillent en filière générale. Les lycéens ont dû effectuer un choix professionnel trop rapidement et avec peu de préparation : « on a une semaine pour choisir » ; « on nous demande ce qu'on veut faire dans la vie, on a 14-15 ans c'est trop tôt ».

Environ la moitié des lycéens présents lors de l'audition du CAVL³³ regrette son choix d'orientation : « J'avais 12 de moyenne, on m'a dit : va en S ». « Ce n'est pas parce qu'on a une bonne moyenne qu'on a envie d'aller en prépa ». « Ce ne sont pas les motivations qui guident les choix mais les notes », d'où l'absence de motivation de certains.

³² Audition de la classe de 2^{nde} professionnelle « Vente Action Marchande » du lycée Jean Rostand du 2 avril 2007.

³³ Audition des lycéens du CAVL le 11 avril 2007.

Dès la troisième, les parents, le CIO, les professeurs, font l'éloge de la « S ». Cette position est problématique car il n'y a pas de réelle prise en compte du choix et de l'intérêt de l'élève.

2.2.2.3. La dévalorisation systématique de la voie professionnelle

Les lycéens du CAVL constatent une dévalorisation quasi systématique de la voie professionnelle, qui entraîne un sentiment d'échec chez ceux qui la suivent.

Cela peut aller loin, certains jeunes ne font pas forcément le métier qui leur plaît par peur d'être rejetés par l'entourage.

Il faut être vigilant sur la valorisation et la promotion de l'enseignement professionnel qui, à l'époque de son arrivée, n'appartenait pas à la culture de l'Education nationale. On constatait une réticence pour la préconisation d'une information dans tous les champs professionnels. Une des actions mise en place pour changer les mentalités a été le travail sur les équipes éducatives.

Les campagnes de promotion et de valorisation de l'enseignement professionnel ont commencé en 1996. On constate depuis un gain de 8 points, par rapport à la moyenne nationale, de l'orientation vers des filières préprofessionnelles ou professionnalisantes. La Bourgogne a toujours été en avance pour l'orientation vers l'apprentissage³⁴.

2.2.2.4. Les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) : boucs émissaires de l'orientation

Le discours des jeunes est sévère quand ils évoquent les personnes qui sont là pour les aider. D'un côté, ils constatent que les COP et les professeurs font parfois de l'orientation sans être suffisamment formés et informés, notamment sur la réalité des métiers ; d'un autre côté, certains sont satisfaits de l'entretien avec le COP, d'autres préfèrent se fier au bouche à oreille plutôt que de rencontrer un conseiller. Parallèlement, beaucoup d'élèves disent avoir fait une mauvaise orientation. Ce n'est peut-être pas au professeur principal d'aider les élèves dans leurs choix professionnels s'il ne dispose pas lui-même d'une formation adéquate. Les jeunes souhaitent un processus plus long de définition de leurs choix.

On constate par ailleurs une diminution de l'effectif des COP qui ne peut que porter préjudice à un meilleur accompagnement des jeunes dans leur démarche d'orientation.

2.2.3. Les difficultés matérielles inhérentes au système

2.2.3.1. Transports, logements, recherche de stages et de patrons, des problématiques récurrentes lorsqu'on évoque l'aide aux choix professionnels.

La Mission locale³⁵ se doit d'être présente sur chaque canton au moins une fois par semaine. Elle prend en compte la difficulté de mobilité de certains jeunes en mettant en place des possibilités de location de scooters et de mobylettes, parc de véhicules 2 roues en location et atelier de réparation. Elle a également acquis un minibus pour assurer le déplacement des jeunes en l'absence de transports publics. Un soutien financier s'avère indispensable pour assurer ces prestations. Le directeur insiste sur l'importance de donner la parole aux jeunes, ceux dont on parle peu, qui ne sont pas délinquants.

³⁴ Audition de Bernard QUINTARD, responsable du SAIO et responsable de l'ONISEP le 5 avril 2007.

³⁵ Audition de Régis BARBIER, directeur de la Mission locale de Beaune, le 19 mars 2007 ;

Parmi les jeunes de la classe de 2nde professionnelle³⁶, quatre ont essayé de trouver un employeur mais sans succès, à part en hôtellerie, mais ce secteur ne les intéresse pas (question des horaires de travail). Ils ont donc le sentiment qu'« il n'y a rien à faire ici ». En outre, certains employeurs demandent une expérience aux apprentis³⁷.

Ils rencontrent également un problème d'éloignement des formations et du coût que cela engendre. Pour tenter d'endiguer le problème de la recherche de stage, le MEDEF Bourgogne a pour projet de mettre en place une bourse de stages afin de mettre en relation les jeunes et les entreprises. On constate une inadéquation entre l'offre et la demande. A la fois, le jeune éprouve des difficultés à se repérer dans le monde de l'entreprise, et celle-ci n'est pas toujours organisée pour accueillir des jeunes. Le rôle du chef d'entreprise est déterminant, il faut aussi convaincre le personnel de jouer le jeu de l'accueil³⁸.

2.2.3.2. L'égalité des chances

Ce combat reste primordial pour notre société, où l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite scolaire en général, restent largement déterminés par l'origine sociale ou culturelle.

Un enfant de cadre a deux fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un enfant d'ouvrier (80 % contre 40%). Cet écart est resté constant depuis 20 ans. Elargir la base sociale des filières d'excellence, comme cela a pu se faire dans les années soixante et soixante-dix, est un enjeu de l'orientation, et au-delà, de l'aide aux choix professionnels.

A l'opposé, l'échec scolaire pèse davantage sur les jeunes d'origine étrangère. Si 15 % des enfants de parents nés en France sont sortis en 2005 de formation initiale sans qualification, ils sont 34 % dans le cas d'enfants de parents nés en Afrique du Nord, 38 % en Afrique Noire, 50 % en Turquie ou au Moyen-Orient.

L'orientation doit combattre bien des stéréotypes et préjugés qui, avec le déficit d'information, pèsent sur les choix respectifs des garçons et des filles, gênent les handicapés, bloquent la perméabilité sociale.

2.2.4. L'orientation : un bilan mitigé

Selon le directeur du CIO Dijon 2³⁹, on ne peut pas faire la même orientation pour les élèves de collège, de lycée, de post bac et de lycée professionnel, il faut adapter l'aide à l'orientation au public. D'autre part, le développement d'un jeune se fait par étapes, un adolescent n'est pas un adulte.

Un raccourci est souvent fait entre les différents objectifs de l'école, formation de l'être humain et du futur citoyen, apport des connaissances et des outils d'analyse de la réalité, et préparation à l'insertion professionnelle. En effet, l'insertion professionnelle n'est pas l'objectif premier et unique de l'école.

Il existe des étapes et des différences en matière d'orientation selon la réussite dans les études, un bon élève ne se pose pas la question de son orientation de la même façon qu'un jeune en échec.

La circulaire de 96 met en place l'éducation à l'orientation en Collège et en Lycée, en la faisant reposer sur 3 piliers :

- la connaissance de soi, de ses intérêts, de ses résultats et de ses possibilités
- la connaissance du monde professionnel et de l'insertion
- la connaissance des filières de formation

³⁶ Audition de la classe de seconde professionnelle « Vente Action Marchande » du lycée Jean Rostand du 2 avril 2007.

³⁷ Ibidem.

³⁸ Audition de Christine RANC, coordinatrice régionale de la formation professionnelle au MEDEF du 15 mai 2007.

³⁹ Audition de Bernard POISSON, directeur du Centre d'Information et d'Orientation Dijon 2, réalisée le 15 mai 2007.

Actuellement, on insiste beaucoup sur le troisième pilier, et pas suffisamment sur les deux premiers.

En Bourgogne, environ 2 000 jeunes sortent du parcours scolaire sans qualification chaque année. Une coordination entre les établissements et les Missions Locales est très utile pour leur prise en charge. Il existait dans certains bassins une personne mise à disposition par l'Education nationale dans le cadre de la Mission Générale d'Insertion (MGI). Il est regrettable que cela ne soit plus le cas. Comme directeur de CIO, l'auditionné, y participe, ainsi qu'à la mise en œuvre des CIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance) et MODAL (module d'accueil en lycée), très utiles pour ces jeunes. Il s'interroge sur les conséquences de la disparition de l'année de carence, avant de pouvoir intégrer une formation financée par la Région, qui responsabilisait l'Education Nationale sur ce besoin.

Les élèves en difficulté sont amenés à choisir des sections professionnelles où ils n'ont pas envie d'aller et "décrocheront" d'autant plus facilement. Ils auraient besoin d'une sorte d'accompagnement personnel (coaching). Les classes d'enseignement professionnel sont par ailleurs majoritairement occupées par des jeunes de milieux sociaux défavorisés. Les élèves et les familles considèrent cette filière comme un échec. Comment, dans ce contexte, revaloriser ces voies professionnelles ?

2.2.5. Les maux de la formation professionnelle

Plus de 30 ans après les textes qui l'ont fondée, la formation tout au long de la vie continue à ne pas tenir la place qui devrait être la sienne dans un monde en mutation accélérée.

D'après le Rapport d'information n°365 (2006-2007) de M. Bernard SEILLIER, fait au nom de la mission commune d'information Formation professionnelle, déposé le 4 juillet 2007, le système de formation français est marqué par la « *complexité, les cloisonnements et les corporatismes* »⁴⁰.

Ces problèmes sont le résultat d'une histoire riche et complexe. La politique de formation professionnelle a subi en effet de fortes tensions depuis l'adoption de la loi du 16 juillet 1971, initiée par le président Jacques DELORS et fondatrice de l'architecture actuelle du système.

Largement inspirée, au départ, par l'idée de promotion sociale et professionnelle⁴¹, cette politique a été, avec la montée du chômage, de plus en plus inscrite dans la mouvance de la politique de l'emploi.

Quelques chiffres : un monde où règnent le corporatisme, la complexité et les cloisonnements

On constate que la formation ne s'adresse pas forcément à ceux qui en ont le plus besoin, le taux d'accès à la formation professionnelle continue est de 23,4 % pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, de 25,2 % pour les possesseurs du brevet des collèges, de 33,7 % pour les titulaires du baccalauréat, et de 44,3 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

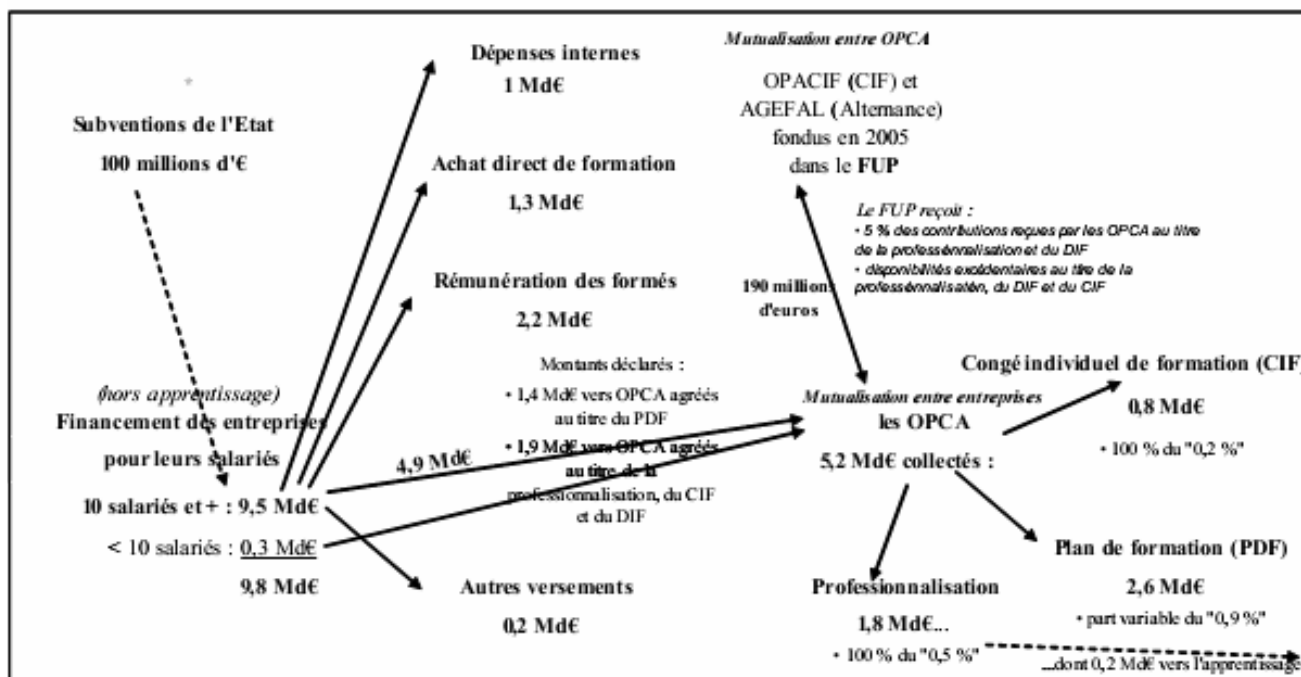
Le taux de départ en formation dans les TPE est de 12 % contre 22 % dans les PME de dix à cinquante salariés, et contre plus de 40 % pour l'ensemble des entreprises.

Les demandeurs d'emploi non qualifiés sont seulement 16 % à émettre un souhait de formation au cours du premier entretien de recherche d'emploi avec un conseiller de l'ANPE, contre 24 % pour les plus diplômés.

⁴⁰ Rapport d'information n°365 (2006-2007) de M. Bernard SEILLIER, fait au nom de la mission commune d'information Formation professionnelle, déposé le 4 juillet 2007.

⁴¹ Il s'agissait de donner une « seconde chance » aux salariés n'ayant pas bénéficié d'une forte qualification au cours de la formation initiale.

Le circuit de financement de la formation des salariés peut être résumé ainsi :



Selon les Echos⁴², de moins en moins de chômeurs bénéficient d'une formation professionnelle. Ce constat est tiré d'une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail sur la formation des demandeurs d'emploi en 2005. Cette année-là, ils n'étaient que 637 000 à être entrés en formation, soient 10 % de moins qu'en 2003.

Cette baisse s'explique principalement par la suppression des stages d'accès à l'entreprise (SAE) et des stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE). Le plan de cohésion sociale institué en 2005, a reversé ces crédits vers de nouveaux emplois aidés et les formations de leurs bénéficiaires. Au total, seuls 8,1% des chômeurs suivaient une formation professionnelle fin 2005, contre 8,7 % l'année précédente. Un chiffre « choquant » pour Annie THOMAS (CFDT) qui souligne que « toutes les demandes ne sont pas satisfaites, car les circuits ne sont pas adaptés ».

Paradoxalement et comme évoqué précédemment, ce sont les chômeurs peu qualifiés qui se forment le moins du fait de la longueur des démarches et des difficultés à trouver un financement. La formation des chômeurs sera d'ailleurs l'un des sujets des négociations qui s'ouvriront à l'automne prochain entre patronat et syndicats sur l'assurance-chômage et la sécurisation des parcours professionnels.

Il faut également noter la tendance lourde à la substitution des Régions à l'Etat en termes de financement des formations : celles-ci ont en effet payé 53 % des stages entamés en 2005 contre 29 % payés par l'Etat. Ce constat s'explique par les nombreux transferts de compétences opérés ces dernières années au niveau régional.

⁴² « Moins de 10 % des chômeurs bénéficient d'une formation professionnelle », Les Echos du 24 juillet 2007 (service documentation du Conseil régional de Bourgogne).

3. DES LEVIERS MULTISCAIRES POUR UNE MISE EN OEUVRE PLUS EFFICACE

Comme le spécifiait le CESR de Bourgogne dans son avis « L'orientation initiale et projets professionnels »⁴³, l'aide aux choix professionnels résulte d'une prise en compte conjointe de l'importance de l'orientation au sein de la formation initiale et, plus amplement de l'orientation tout au long de la vie, par les pouvoirs publics et la population.

3.1. LE CADRE NATIONAL

3.1.1. Rappel des principaux textes législatifs en matière d'orientation scolaire et professionnelle en France jusqu'en 2001

DE 1919 A 1959 : UNE ORIENTATION UNIQUEMENT PROFESSIONNELLE		
25 juillet 1919	Loi dite <i>ASTIER</i>	Fondation de l'enseignement technique et organisation de l'apprentissage. Création des Certificats d'aptitude professionnelle (CAP).
26 septembre 1922	<i>Décret</i>	Le mot « orientation » apparaît pour la première fois. Il définit exclusivement l'orientation professionnelle.
1928		Création de l'Institut national de l'orientation professionnelle (INOP) qui deviendra Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP) en 1939.
24 mai 1938	<i>Décret-loi</i>	Création des centres départementaux d'orientation professionnelle.
DE 1959 A 1980 : LES DEBUTS DE L'ORIENTATION SCOLAIRE CONCERTÉE OU L'ÉLÈVE EST INTÉGRÉ DANS LE PROCESSUS EN TANT QU'INDIVIDU		
6 janvier 1959	<i>Ordonnance n° 59-45</i>	Cette réforme dite BERTHOIN porte à 16 ans l'âge de la scolarité obligatoire et réorganise l'enseignement secondaire en Collège d'enseignement général (CEG), Collège d'enseignement technique (CET), lycées et lycées techniques.
19 mars 1970	<i>Décret n° 70-238</i>	Création de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).
19 mars 1970	<i>Décret n° 70-239</i>	Création au sein de l'ONISEP du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).
7 juillet 1971	<i>Décret n° 71-541</i>	Création des Centres d'information et d'orientation (CIO). Leur organisation sera notifiée par l'arrêté du 5 mars 1976.
11 juillet 1975	<i>Loi n° 75-620</i>	Loi dite HABY : instauration du collège unique .
28 décembre 1976	<i>Décret n° 76-1303</i>	Les classes de quatrième et troisième constituent le second cycle du collège et correspondent au cycle d'orientation.
DEPUIS 1980 : VERS L'ÉDUCATION À L'ORIENTATION		
25 février 1980	<i>Circulaire n° 80-099</i>	Les CIO « ont pour objet de favoriser, à plus ou moins long terme, une insertion sociale et professionnelle des jeunes . Dans cet esprit, seront privilégiées les activités qui préparent aux choix scolaires et professionnels, ou plus généralement qui contribuent à faire naître et à développer chez le jeune les projets d'avenir nécessaires à une orientation personnellement assumée . L'un des rôles des conseillers d'orientation à cet égard est notamment d'accroître la richesse et le réalisme de ces projets par la prise en compte des données individuelles et des contraintes extérieures, ainsi que par la mise en évidence des étapes pouvant conduire aux buts visés ».

⁴³ L'orientation en formation initiale et projets professionnels, rapporteur : Bernard VERSET, CESR de Bourgogne, 28 mars 2001.

6 février 1986	Décret n° 86-195	Prévoit la création au sein des universités d'un service d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants. Ce service doit élaborer annuellement un rapport sur l'insertion professionnelle des anciens étudiants de l'université.
DEPUIS 1980 : VERS L'ÉDUCATION A L'ORIENTATION		
10 juillet 1989	Loi n° 89-486 d'orientation sur l'éducation	L'éducation et l'orientation sont placées au rang de priorités nationales . L'intérêt de l'élève prime : « les élèves et étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents » (article 1). En outre, l'article 8 souligne que le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation .
14 juin 1990	Décret n° 90-484 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves	L'article 1 décrète que « l'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. La consultation de l'élève garantit le caractère personnel de son projet ».
20 mars 1991	Décret n° 91-290	Le conseiller d'orientation devient conseiller d'orientation psychologue (COPSY).
20 décembre 1993	Loi n° 93-1313	Droit pour les jeunes de disposer d'une formation professionnelle leur permettant de s'insérer dans le marché du travail avant qu'ils ne quittent le système éducatif.
1 ^{er} septembre 1994	Le Nouveau contrat pour l'école. 158 décisions	La priorité est donnée à l'orientation : « La préparation à l'orientation devient une mission à part entière de l'école . Elle trouve sa place dans les horaires dès la cinquième ». « L'une des missions de l'Éducation nationale est d'informer les élèves et leurs parents sur les métiers, les professions et les voies de formation correspondantes afin de les aider dans l'orientation ».
3 juillet 1995	Note	Note relative à l'organisation de l'expérimentation des séquences de réflexion sur les métiers et sur l'éducation aux choix en classe de 5 ^{ème} .
10 mai 1996	Circulaire n° 96-134	La mission générale d'insertion professionnelle des élèves a pour objectif, en partenariat avec les établissements et les académies, « d'améliorer la préparation de tous les jeunes (...) à leur entrée dans le monde professionnel ».
29 mai 1996	Décret n° 96-465	Le niveau de troisième devient le cycle d'orientation . Développement des séquences d'observation de la vie professionnelle au collège et institution du stage obligatoire en milieu professionnel en troisième . L'article 5-2 prévoit la création d'une commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés pour les élèves en grande difficulté (création par décret en 2005).
31 juillet 1996	Circulaire n° 96-204	« Il s'agit de concevoir et de mettre en place une éducation à l'orientation » dans les classes de collège afin que l'élève acquière les compétences et les savoirs nécessaires pour formuler des choix d'orientation autonomes et adaptés. L'éducation à l'orientation vise à aider à améliorer les connaissances et les représentations des élèves : - de l'environnement économique et social ; - des systèmes de formation - d'eux-mêmes.
1 ^{er} octobre 1996	Circulaire n° 96-230	L'éducation à l'orientation est mise en œuvre dans les lycées d'enseignement général et technologique.
27 octobre 2000	Décret n° 2000-1060	Création du Haut conseil de l'évaluation de l'école , qui a pour mission de faire l'état de l'évaluation de l'école.

3.1.2. Les principales orientations entre 2001 et 2006

Malgré plusieurs rapports émanant du ministère de l'Éducation nationale, les années 2000-2003 ne connaissent pas d'avancée législative réelle en matière d'éducation à l'orientation. Ce n'est qu'à partir de 2003 que les pouvoirs publics recommencent à s'interroger sur les choix d'orientation des élèves du second degré.

3.1.2.1. En direction des lycées

C'est tout d'abord l'orientation des bacheliers technologiques et professionnels qui interpelle le directeur de l'enseignement supérieur en mai 2003⁴⁴. Selon lui, l'orientation en premier cycle universitaire général de ces jeunes diplômés résulte d'une orientation par défaut qu'il convient de rectifier : « Comme les STS, les IUT doivent accorder une priorité à l'accueil des bacheliers technologiques en affichant leur spécificité de formation universitaire. S'agissant des bacheliers professionnels qui en ont le projet et les capacités, il importe également de favoriser leur passage vers les STS ».

Le ministère veut ainsi réduire le pourcentage des bacheliers technologiques et professionnels « déçus » : 50 % d'entre eux, en effet, ont accès au premier cycle universitaire général après avoir essuyé un refus d'une filière sélective⁴⁵.

3.1.2.2. En direction des collèges

Le décret n° 2003-812 du 26 août 2003⁴⁶ permet aux établissements d'organiser des visites d'information en milieu professionnel pour les élèves des deux dernières années de la scolarité obligatoire, la quatrième et la troisième. De plus, des stages d'initiation, d'application ou des périodes de formation en milieu professionnel peuvent être proposés pour les élèves de ces deux niveaux suivant un enseignement alterné ou professionnel.

En février 2004, **la circulaire n° 2004-027**⁴⁷ récapitule les procédures d'orientation de fin de troisième et de seconde. Le dialogue avec l'élève et sa famille fait partie intégrante du processus.

Quelques mois plus tard, un arrêté⁴⁸ relatif au cycle d'orientation du collège, constitué par la classe de troisième, permet aux élèves de suivre un enseignement facultatif. L'un des modules proposés est un enseignement de « découverte professionnelle » qui « vise à offrir aux élèves une ouverture plus grande sur le monde professionnel et à les aider à poursuivre leur réflexion sur leur projet d'orientation ». Cet enseignement facultatif peut être porté à six heures hebdomadaires pour les élèves en grande difficulté, soit le double des trois heures réglementaires.

⁴⁴Note de service n° 2003-081 *Orientation des bacheliers technologiques et professionnels en sections de techniciens supérieurs (STS) ou en instituts universitaires de technologie (IUT)*, Jean-Marc MONTEIL, Directeur de l'enseignement supérieur, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, 12 mai 2003.

⁴⁵Ibidem

⁴⁶Décret n° 2003-812 *relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans*, 26 août 2003.

⁴⁷Circulaire n° 2004-027, *Orientation, Elaboration de calendrier du troisième trimestre en collège, orientation et affectation des élèves de collège et de lycée-année 2004*, Jean-Paul GAUDEMAR, Directeur de l'enseignement scolaire, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, 12 février 2004.

⁴⁸Arrêté, *Enseignements en collège, Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième)*, François FILLON, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2 juillet 2004.

3.1.2.3. La loi n° 2005 280 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005

Il faut attendre avril 2005 et **la loi n° 2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école** pour que soit réaffirmée l'importance pour la nation d'une orientation concertée, fondée sur les désirs et les capacités de l'élève : « *L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire (...). Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent* » (article 23).

En outre, l'article 14 de cette loi institue le Haut Conseil de l'éducation (HCE) qui remplace le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCEE) créé en 2000⁴⁹. Organisme consultatif, le Haut Conseil de l'éducation « *émet un avis et peut formuler des propositions à la demande du ministre chargé de l'Éducation nationale sur les questions relatives à la pédagogie, aux programmes, aux modes d'évaluation des connaissances des élèves, à l'organisation et aux résultats du système éducatif et à la formation des enseignants* ».

De plus, cet organisme remet annuellement un bilan des résultats du système éducatif⁵⁰.

3.1.3. Depuis 2006 : l'orientation devient un problème national

A partir de **la circulaire n° 2006-051 de rentrée scolaire 2006-2007** du 27 mars 2006, une série de mesures en faveur de l'orientation tout au long de la vie vont être définies.

3.1.3.1. Sept mesures concrètes pour 2006-2007 : concevoir l'orientation comme une partie intégrante de la démarche éducative

La circulaire n° 2006-051 de rentrée scolaire 2006-2007 prévoit de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'organisation afin de donner plus d'efficacité au processus d'orientation en permettant aux élèves d'identifier les voies de formation et leurs débouchés.

Sept mesures concrètes sont définies⁵¹:

- ① **Un programme annuel** (ou pluriannuel) **d'information sur les professions**, les modalités de formation et de poursuite d'études, sera présenté devant le conseil d'administration des collèges et des lycées et pourra être intégré au projet d'établissement.
- ② **Un entretien individuel d'orientation** sera proposé à chaque élève de quatrième et de troisième des établissements de zones d'éducation prioritaire.
- ③ **L'apprentissage fera l'objet d'une information renforcée.** Lors des processus d'orientation, les familles se verront toujours préciser l'apprentissage comme une des voies possibles de formation. Les élèves qui souhaitent accéder à une formation par apprentissage bénéficieront d'un accompagnement spécifique assuré par le professeur principal.

⁴⁹ www.cisad.adc.education.fr/hcee/

⁵⁰ Les avis et rapports du Haut conseil de l'éducation sont téléchargeables sur le site www.hce.education.fr

⁵¹ Source : crdp.ac-dijon.fr/Sept-mesures-pour-2006-2007.html

④ Au lycée, (à titre expérimental) **10 heures par an** seront consacrées à l'information sur les métiers et l'enseignement supérieur.

⑤ Il conviendra de mettre en œuvre des actions, notamment dans le projet d'établissement, afin de permettre **l'accroissement** de la proportion d'élèves en **filières scientifiques et techniques** et l'accroissement de la proportion des filles dans ces filières.

⑥ **Un stage de découverte des métiers et de l'entreprise** sera organisé en fin d'année scolaire pour les lycéens de seconde générale.

⑦ **L'admission dans une Section de Techniciens Supérieurs (STS) revient de droit** pour les élèves et les apprentis qui obtiennent la même année une mention Bien ou Très bien au baccalauréat professionnel. Cette admission fera également l'objet d'un traitement prioritaire pour les bacheliers technologiques.

Le décret du 28 juillet 2006⁵² reconnaît le rôle et la place des parents à l'école. Il institue une réunion obligatoire d'information sur l'orientation entre les parents et les enseignants. « *Développer les liens entre l'institution scolaire et les familles sont les conditions nécessaires (...) d'une orientation réussie* »⁵³.

3.1.3.2. La délégation interministérielle à l'orientation : décret n° 2006-1137 du 11 septembre 2006⁵⁴

Créée par décret le 11 septembre 2006, la délégation interministérielle à l'orientation est placée sous l'autorité du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que du ministère délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle. Elle a pour objectif de participer à l'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle ; son action répond à un besoin d'orientation scolaire, mais aussi à une nécessité de préparer les jeunes à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

La délégation à l'orientation a vocation pour assurer un véritable **service public de l'orientation** à travers tous les vecteurs institutionnels, éducatifs et économiques mis en relation.

De plus, un **nouveau portail internet** est créé : www.orientation-formation.fr, conçu et développé par l'association Centre Inffo, sous la tutelle du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement⁵⁵.

3.1.3.3. Le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Outil mis en place et suivi par le délégué interministériel à l'orientation le 11 septembre 2006, le **schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle** se décline autour de quatre axes⁵⁶ :

- ① L'adaptation de la réglementation des parcours scolaires ;
- ② Le renforcement de l'information et de l'éducation à l'orientation, pour mieux faire connaître la réalité des entreprises, des débouchés et des formations ;

⁵² Décret n° 2006-935 *relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le Code de l'éducation*, 28 juillet 2006.

⁵³ *Dossier de presse, rentrée scolaire 2006*, Education nationale, 31 août 2006.

⁵⁴ Décret n° 2006-1137, *Délégué interministériel à l'orientation*, 11 septembre 2006.

⁵⁵ Source : www.education.gouv.fr

⁵⁶ Source : www.education.gouv.fr

- ③ La valorisation de l'apprentissage ;
- ④ Et le rapprochement des différents services intervenant dans ces domaines (Etat, Régions, etc.).

Un schéma régional d'orientation et d'insertion est appelé à être développé dans chaque région sur ce modèle. Ce schéma a été expérimenté dans six académies en 2005-2006 : Amiens, Bordeaux, Caen, Nantes, Strasbourg et Versailles. Les recteurs sont donc invités, à partir de ces expériences, à « coordonner l'action des différents services de l'Etat et des établissements publics qui ont compétence en matière d'orientation, d'insertion et d'information sur les métiers. Les modalités de cette coordination sont précisées dans des conventions conclues entre l'Etat et les différents services compétents »⁵⁷.

Le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, remis le 27 juillet 2007 par Pierre LUNEL, délégué interministériel à l'orientation.

Ce schéma est au cœur de deux enjeux constamment réaffirmés par le Premier ministre de l'époque, Dominique de Villepin, à savoir, l'emploi des jeunes et l'égalité des chances.

Il s'organise autour de quatre axes qui dessinent le service public de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes :

- ① Une orientation continue et personnalisée pour qualifier tous les jeunes
- ② Une orientation active vers l'enseignement supérieur préparant à l'emploi
- ③ Une coordination nationale, régionale et locale forte pour l'information, l'orientation et l'insertion
- ④ Une mobilisation de tous les acteurs

3.1.3.4. Le « rapport HETZEL »⁵⁸ : l'orientation à l'université

Le rapport « De l'Université à l'Emploi » commandité par le Gouvernement en avril 2006, a été remis le 24 octobre 2006 par Patrick HETZEL, Président de la Commission nationale du débat Université-Emploi.

Le rapport HETZEL est la synthèse d'un débat national sur les liens entre Université et emploi. Ce débat s'est nourri de réunions dans vingt-neuf académies sur tout le territoire national qui ont réuni les différents partenaires du monde éducatif de l'enseignement supérieur, des syndicats et des représentants du milieu professionnel public et privé.

La commission est partie du triple constat suivant :

-premièrement, un taux d'échec élevé concerne les jeunes bacheliers entrés dans l'enseignement supérieur qui pour 20 % d'entre eux (soit 10 % d'une génération) quittent l'enseignement supérieur sans être diplômés, et pour 1/3 d'entre eux redoublent leur première année.

-deuxièmement, l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade. Ainsi, trois ans après leur sortie, 11 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage.

-enfin, les étudiants français éprouvent des craintes au sujet de leur avenir. Ils redoutent la déqualification de leurs diplômes et la précarité.

Ce constat alarmant impose de modifier les relations Université-emploi, comme le préconise le rapport qui propose 50 mesures destinées à « améliorer, à tous les stades, l'information des étudiants et à les aider à construire progressivement leur parcours d'insertion vers le monde du travail ».

Il s'agit donc de lutter contre l'échec, principalement dans le premier cycle universitaire, d'améliorer la professionnalisation en rapprochant l'université du marché du travail et en créant un partenariat universités/employeurs.

⁵⁷ Dossier de presse, rentrée scolaire 2006, Education nationale, 31 août 2006.

⁵⁸ De l'Université à l'emploi, rapport final de la Commission du débat national Université-Emploi, président : Patrick HETZEL ; rapporteurs : Françoise BOUYGARD et Hervé DE MONTS DE SAVASSE, 24 octobre 2006.

3.2. DES INITIATIVES INTERESSANTES EN BOURGOGNE

3.2.1. Des réponses depuis la saisine de 2001

Les recommandations données par le CESR ont été, en partie, prises en compte dans la politique de l'orientation menée en Bourgogne depuis 2001, à savoir:

PROPOSITIONS	REPONSES
L'orientation dès le collège	<ul style="list-style-type: none">- Développement de la DP3- Stage en entreprise
L'information des acteurs de l'orientation	<ul style="list-style-type: none">- Stage en entreprise obligatoire pour les stagiaires IUFM (circ. 23/02/07)- Multiplication des salons sur l'orientation et les métiers par les centres de formation ou les institutionnels
Les échanges avec le monde de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Semaine école/entreprise- Présentations des métiers par les branches- Stages de découverte
L'adéquation demande/offre de formation	<ul style="list-style-type: none">- PRDF- COT avec les branches
La valorisation de l'enseignement professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Actions de valorisation des métiers techniques (industrie, BTP) et de l'alternance- Augmentation relative des apprentis par baisse du nombre de lycéens en Bourgogne⁵⁹
Le tutorat	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation du rôle de tuteur dans les entreprises (ANI 2003)- Charte d'accueil des stagiaires- Bourgogne Entreprise d'accueil
L'égalité des chances filles/garçons	<ul style="list-style-type: none">- Bâtir au féminin- Actions industrielles
L'école de la deuxième chance	<ul style="list-style-type: none">- Créée dans la Nièvre

3.2.2. Au sein de l'Education nationale

3.2.2.1. L'option DP3 et le module DP6

L'option DP 3, facultative, de découverte des métiers et des voies d'accès aux diplômes correspond à 3 heures hebdomadaires, par petits groupes de 15 à 25 élèves. Elle a pour but l'initiation à la réalité du monde économique, l'étude des parcours de formation à l'occasion de visites d'entreprises, de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur.

⁵⁹ Le Conseil régional de Bourgogne s'investit pleinement dans l'apprentissage. En 2005, la Bourgogne compte 11 500 apprentis, dont la formation s'échelonne du niveau V au niveau I. Entre 2001 et 2006, le nombre d'apprentis a augmenté de 3 % en Bourgogne, et notamment en Côte d'Or (+ 6 %). Seul le département de l'Yonne affiche une diminution de son nombre d'apprentis entre 2005 et 2006 (- 44 étudiants).

En 2006, 80 % des collèges de l'académie ont mis en place l'option DP 3 qui bénéficient à 2 000 élèves c'est-à-dire 14 % de l'effectif des élèves de Troisième. En 2007, la généralisation de cette option est prévue à tous les collèges.

Cet enseignement est conduit par des professeurs spécialement formés. « *L'approche est culturelle, insiste Jean-Louis BOISSON, IPR (inspecteur pédagogique régional) de l'Académie de Dijon. Les collégiens ne se contentent pas d'une visite de terrain, ils appréhendent le monde socio-économique à tous les niveaux. La DP3 vise à casser les fausses représentations sur les métiers, à ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes, à leur faire entrevoir d'autres possibilités d'études et de carrière, à leur donner de l'ambition. Mais il ne s'agit, en aucun cas, de pré-orientation* »⁶⁰.

Il s'avère que cette option est souvent composée d'élèves en difficulté. Un rapport national parle d'une « option de relégation ». Les inspecteurs pédagogiques académiques sont conscients de cette possible dérive.

Une professeure auditionnée⁶¹ œuvre pour éviter cet écueil. Dans son collège, un tiers des élèves de 3ème a fait ce choix et a beaucoup apprécié, avec comme programme cette année découverte des métiers de la justice et visite au tribunal, connaissance des métiers de la presse avec visite et rencontres de professionnels... Une préparation réalisée en s'appuyant essentiellement sur son réseau et sur son temps personnel.

En ce qui concerne le module DP 6, 31 établissements de l'académie l'ont mis en place en 2005, généralement les lycées professionnels. L'objectif de ce module est de favoriser la connaissance des métiers et des entreprises pour aider les élèves à construire leur projet d'orientation, donner du sens aux apprentissages, stimuler le goût d'apprendre.

Il est accessible aux jeunes qui en font la demande en fin de classe de quatrième. Sur proposition du chef d'établissement, une commission départementale examine les dossiers et effectue une sélection. La DP6 concerne les collégiens socialement fragiles, et son enjeu est de réduire les sorties du système scolaire sans qualification.

Ces 6 heures hebdomadaires sont consacrées à la découverte professionnelle, durant lesquelles les élèves vont explorer au moins deux champs professionnels, réaliser des objets techniques, suivre des stages de deux à quatre semaines, visiter des entreprises, des lieux de formation, restituer leur expérience.

Après une année de fonctionnement, la classe a fait la preuve de son utilité et de son efficacité. La plupart des élèves ont poursuivi leurs études en voie professionnelle.

Il serait cependant pertinent de mettre en place une évaluation de ces options de découverte professionnelle, toutes récentes. En effet, comme nous l'avons remarqué, il faut se méfier du risque que ces options deviennent des options de relégation, uniquement destinées aux élèves en difficulté.

3.2.2.2. La mise en place de l'entretien d'orientation individuel

La circulaire n° 2006-213 du 14 décembre 2006⁶² institue un entretien d'orientation au bénéfice de tous les élèves de troisième auquel les familles pourront assister.

Cet entretien, au caractère obligatoire et systématique, a été mis en place en 2007 en Bourgogne.

Cette rencontre précède la formulation des intentions. Conduit par le professeur principal, l'objectif est de faire le point sur le parcours de formation de l'élève et d'examiner les possibilités de poursuite d'études, en tenant compte de ses acquis et de ses envies : « *Il ne s'agit pas d'une pré-orientation,*

⁶⁰ Citation tirée d'Orientation (cahier du Bien Public), mardi 20 mars 2007, quatrième cahier.

⁶¹ Danielle LANGUET, professeure en Histoire-géographique et Education civique et professeure principale de 3^{ème} au collège Jean ROSTAND de Quetigny, audition réalisée le 15 mai 2007.

⁶² Circulaire n° 2006-213, Mise en place d'un entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième, le 14 décembre 2006.

souligne Daniel BOULOTTE, inspecteur de l'Education nationale, chargé de l'information et de l'orientation, *l'objectif n'est pas de fermer des voies, mais d'éclairer l'avenir de l'élève* »⁶³.

L'orientation fait partie des missions des professeurs principaux. Pour mener à bien l'entretien, les personnes de l'académie de Dijon ont eu une demi-journée d'information qui a porté sur les recommandations du recteur pour améliorer les performances de l'académie en matière de flux d'orientation : faire passer plus d'élèves en 2^{nde}, faire baisser le redoublement. L'accent a aussi été mis sur la connaissance des filières et certains problèmes symptomatiques comme le désintérêt pour les études scientifiques ou la mixité des formations.

La mise en place de cet entretien d'orientation en 3^{ème} soulève des questions du côté des enseignants. Ils observent que cela prendra beaucoup de temps et que ce sera une surcharge de travail. Du côté des COP, certains ont vu dans la mise en place de cet entretien une volonté de les supprimer. En effet les COP actuellement recrutés sont en nombre inférieur à celui des départs en retraite (50 recrutements pour 250 départs cette année !) ? Mais les professeurs de collège ne sont pas formés pour faire du conseil en orientation comme le font les conseillers d'orientation, leur travail est complémentaire.

3.2.2.3. L'expérimentation de l'orientation active à l'Université de Bourgogne⁶⁴ et autres actions

Ce dispositif est issu des mesures préconisées par le Rapport HETZEL sur le rapprochement université/emploi suite au constat des taux d'échecs trop importants dans certaines facultés et le problème des débouchés de certaines filières.

L'Université de Bourgogne fait partie des 43 universités françaises volontaires pour expérimenter ce dispositif de préinscription. Il s'agit d'offrir aux élèves de Terminale qui envisagent de poursuivre des études de médecine (premier cycle d'études médicales PCEM1) dans toute l'académie, et dans les lycées de la Nièvre et ceux de la ville de Sens pour toutes les poursuites d'études à l'UB (première année de licence, d'IUT, de PCEM, de pharmacie) une aide dans leur choix d'orientation, en leur permettant de bénéficier d'un avis pédagogique à partir de leurs souhaits de poursuite d'études supérieures⁶⁵.

Avant le 9 février, les jeunes concernés ont rempli un formulaire pour exprimer leur choix et expliquer leurs motivations. Ce dossier est ensuite complété par les résultats obtenus au 1^{er} trimestre de Terminale ainsi que par les 3 bulletins de classe de 1^{ère}, le tout remis enfin à l'université. L'avis de cette dernière est retourné courant mars à l'élève. Plusieurs possibilités s'ouvrent alors : soit l'avis est favorable, soit l'université recommande une autre orientation ; l'élève peut aussi être convoqué à une réunion d'information ou invité à participer à un entretien individuel pour affiner son projet. Néanmoins, quel que soit l'avis de l'université, c'est le lycéen qui a le dernier mot.

Parallèlement à ce dispositif, le Rectorat et l'Université de Bourgogne organisent des réunions de bassin destinées aux chefs d'établissements, professeurs principaux de terminale et conseillers d'orientation psychologues pour leur donner une information actualisée sur l'offre de formation universitaire et faciliter la liaison lycées/enseignement supérieur.

⁶³ Citation tirée d'Orientation (cahier du Bien Public), mardi 20 mars 2007, quatrième cahier.

⁶⁴ M. Gérard MARIN, responsable du service scolarité centrale de l'Université de Bourgogne.

⁶⁵ Cf. www.u-bourgogne.fr/formation-metiers

L'orientation du futur étudiant est également facilitée par la mise en place d'un site internet⁶⁶ comprenant un descriptif de chaque formation, ainsi qu'une multitude d'informations telles que les débouchés du secteur, les passerelles et possibilités de poursuite d'études, les chances de réussite...

L'Université de Bourgogne (UB) a mis en place une cellule statistique⁶⁷ au sein d'un Observatoire de l'étudiant⁶⁸, qui répertorie et analyse les données relatives aux étudiants inscrits : provenance géographique, hébergement, type de baccalauréat préparé auparavant selon la filière choisie, etc. Selon la cellule statistique, 25 993 étudiants sont inscrits dans les différents sites de l'Université de Bourgogne au 31/12/2006 (+ 0,2 % par rapport à l'année universitaire 2005). 63 % des étudiants de l'UB sont originaires de Bourgogne.

Le Service d'Information et d'Orientation⁶⁹ (SIO) de l'Université de Bourgogne aide aux choix professionnels en organisant des rencontres étudiants et professionnels pour connaître les métiers et découvrir les organismes publics et les entreprises. Sur rendez-vous, il propose des entretiens individuels pour répondre à toute demande relative à l'orientation, construire et préciser un parcours de formation, préparer une insertion professionnelle.

3.2.3. Des actions mises en place par le Conseil régional

3.2.3.1. Le PRDF et la charte AIO

Le Conseil régional de Bourgogne s'investit dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis l'accélération de la décentralisation, notamment à l'œuvre dans la loi quinquennale de 1993⁷⁰ puis la loi de modernisation sociale de 2002⁷¹, les Régions ont acquis des compétences en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

La loi du 13 août 2004⁷² relative aux libertés et aux responsabilités locales confirme, par ailleurs, ce rôle central des Régions :

« *La Région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Elle organise sur son territoire le réseau des centres et points d'information et de conseil sur la validation des acquis de l'expérience et contribue à assurer l'assistance aux candidats à la validation des acquis de l'expérience* »⁷³.

Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles en Bourgogne (PRDF), signé le 17 décembre 2004 par le Conseil régional, a pour objectif d'offrir aux Bourguignons « *les conditions favorables à l'accès à la formation tout au long de la vie* »⁷⁴, en conjuguant formation professionnelle initiale et formation professionnelle continue.

L'accent est mis sur le développement qualitatif du réseau régional d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO) et sur les voies de formation professionnelle initiale, formation des demandeurs d'emploi et formation des actifs occupés.

⁶⁶ www.u-bourgogne.fr/formation-metiers

⁶⁷ M. Bruno JEANNELLE, information sur l'Université et l'orientation des étudiants à l'Université de Bourgogne.

⁶⁸ www.u-bourgogne.fr/ODE

⁶⁹ M. Raphaël PORTEILLA, directeur du SIO de l'Université de Bourgogne.

⁷⁰ Loi quinquennale n° 93-1313 *relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle*, 20 décembre 1993.

⁷¹ Loi n° 2002-73 *de modernisation sociale*, 17 janvier 2002.

⁷² Loi n° 2004-809 *relative aux libertés et responsabilités locales*, 13 août 2004.

⁷³ *Op. Cit.*

⁷⁴ *Plan régional de développement des formations en Bourgogne (PRDF)*, Conseil régional de Bourgogne, 17 décembre 2004.

C'est dans cette perspective que l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne ont signé, le 11 mai 2005, une Convention d'objectifs et de moyens visant à développer l'apprentissage en Bourgogne pour une durée de cinq ans (période 2005-2009).

Cette Convention, faisant état des difficultés d'insertion sur le marché du travail des jeunes Bourguignons, veut « offrir aux jeunes une formation initiale de qualité leur permettant d'évoluer tout au long de leur parcours professionnel »⁷⁵. La filière professionnelle de l'apprentissage sera développée de manière quantitative et qualitative.

De même, en juillet 2005, a été signé un Contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne relatif à l'insertion professionnelle des jeunes. Ce contrat d'une durée de cinq ans, renforce les différentes structures de l'accompagnement vers l'emploi en termes de moyens humains, techniques et financiers⁷⁶.

Outre ces contrats spécifiques, il est entendu que la Région Bourgogne et les différentes préfectures départementales œuvrent à la mise en application du volet Emploi du Plan de cohésion sociale de juin 2004. A ce titre, des Conventions qui tendent à assurer un suivi des demandeurs d'emploi pour leur réinsertion professionnelle sont mises en place. De nouvelles structures telles que les Maisons de l'emploi (trois sont prévues en Bourgogne⁷⁷ sur les territoires de l'Auxois Morvan Côte-d'Or et du Châtillonnais d'une part, du Val-de-Saône et du Beaunois d'autre part, sur l'agglomération dijonnaise enfin) sont créées, de nouveaux contrats sont établis et la formation en alternance est renforcée.

Afin de mettre en place la charte AIO prévue par le PRDF, le Conseil régional a adopté une démarche découpée en trois actions⁷⁸.

La première correspond au recueil des besoins, au-delà d'un simple état des lieux. Un comité de pilotage (commission AIO du CCREFP) a été créé ainsi qu'un comité technique composé de représentants de l'ensemble des réseaux AIO. Le cabinet AMNYOS a réalisé, durant une année, quatre monographies sur des territoires bourguignons : le Charollais, le Dijonnais, Clamecy, Sens. Ces études ont mis en évidence les attentes des jeunes et celles des adultes, respectivement plus de lisibilité des dispositifs d'orientation et plus d'efficacité dans la recherche d'emploi.

Trois champs d'actions potentiels ont alors été identifiés. D'abord, les actions portant sur la connaissance des besoins des publics et des entreprises. Ensuite, l'offre de service aux publics remplissant les contraintes de cohérence des actions et de maillage du territoire. Enfin, des actions portant sur les pratiques professionnelles comme le développement de la connaissance des pratiques et des outils des autres partenaires.

La seconde action est la mise en perspective de deux aspects, la coopération entre l'ANPE et les ASSEDIC d'une part, l'information et l'orientation auprès des publics salariés des entreprises d'autre part.

Enfin, le projet d'élaboration d'une charte régionale fédérative correspond à la troisième action. Un projet de charte a été élaboré et doit être présenté au Conseil régional et voté en octobre 2007. Il comprend un accord entre le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux qui fixe un cadre général, des principes, des objectifs généraux, des actions prioritaires. Il instaure la mise en place de comités locaux des acteurs opérationnels de l'AIO ainsi que d'instances régionales de concertation, de coordination et de pilotage pour favoriser les coopérations et la mutualisation des pratiques, sans toutefois intervenir directement sur les pratiques de terrain de chaque réseau ou structure.

⁷⁵ Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne visant à développer l'apprentissage, 11 mai 2005.

⁷⁶ Contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne relatif à l'insertion professionnelle des jeunes, 11 juillet 2005.

⁷⁷ Convention de partenariat Etat/Conseil général de Côte d'Or pour la mise en œuvre des mesures du pilier « Emploi » du plan de cohésion sociale, 2005.

⁷⁸ Muriel HENNEQUIN, direction apprentissage et formation professionnelle au Conseil régional de Bourgogne.

Le projet de charte comprend également un accord d'application entre les acteurs opérationnels de l'AIO en Bourgogne. L'accord d'application reprend chacun des champs d'actions potentiels repérés par l'étude. Par exemple, concernant le diagnostic, les partenaires peuvent convenir de travailler ensemble et réaliser un diagnostic sur un territoire donné. Ils peuvent s'interroger sur la mise en cohérence des dispositifs, échanger sur les pratiques, tout en conservant une totale autonomie d'action. Il apparaît à l'heure actuelle qu'il n'existe pas de coordination entre les structures, ou alors, elle est seulement informelle.

3.2.3.2. Le plan régional sur l'information des métiers et les formations

En octobre 2005 a débuté le lancement des appels à projets pour la mise en œuvre du plan régional d'information sur les métiers et les formations de Bourgogne. Ce plan, instauré par le Conseil régional, s'articule autour de deux axes⁷⁹ :

Le premier axe est tourné en direction des demandeurs d'emplois. Dans une perspective d'orientation et de formation tout au long de la vie, des actions construites en étroite partenariat avec la Direction régionale de l'ANPE et l'ensemble des acteurs actuels de la semaine «ensemble pour l'emploi», mais aussi avec tous les partenaires seront mises en place.

Le second axe comprend les actions en directions des jeunes Bourguignons qui sont en formation initiale.

En concertation avec les autorités académiques (Rectorat, D.R.A.F.), trois types d'actions seront proposés :

- des journées départementales de rencontres professionnelles pour les orienteurs ou les prescripteurs ;
- une action permettant, tout au long de la scolarité, d'accompagner les jeunes dans leur orientation par la découverte des métiers et la capitalisation des expériences et connaissances acquises dans ce cadre ;
- des salons de l'orientation et des métiers déclinés au niveau départemental et/ou local.

Ces actions sont en cours de construction, et le Conseil régional a missionné des experts pour chacune d'entre elles, qui prendront contact avec les partenaires pour recueillir leurs souhaits, leurs propositions et leurs remarques afin de construire un dispositif qui, conformément au Plan régional de formation (PRDF), permette en matière d'orientation de «*donner en permanence à chacun les moyens de son choix*», et offre la possibilité de croiser projet personnel, demande sociale et demande économique.

3.2.3.3. Le programme régional de formation professionnelle continue

Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle, le Conseil régional de Bourgogne met en place, chaque année, un Programme régional de formation professionnelle continue, comportant près de 300 actions de formation destinées à 5 500 demandeurs d'emploi.

Afin de construire ce programme, qui couvre la période allant du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante, le Conseil régional élabore chaque année, dans le cadre d'une procédure de marchés publics, des appels à projets destinés aux organismes de formation, définissant notamment ses orientations en matière de formation professionnelle continue et les types d'actions qu'il souhaite voir proposés par ces organismes.

⁷⁹ *Plan régional d'information sur les métiers et les formations*, www.cr-bourgogne.fr rubrique « Apprentissage », article du 22 novembre 2005.

3.2.4. Le rapprochement Education nationale/entreprises

3.2.4.1. Les débats académiques Université-Emploi en Bourgogne

La synthèse des débats Université-Emploi organisés en Bourgogne dans les villes accueillant des formations d'enseignement supérieur (Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Nevers), est axée autour de trois thèmes :

➤ **L'orientation, l'information et l'insertion professionnelle.** En partant du constat que le taux de poursuite d'études des bacheliers bourguignons dans l'enseignement supérieur est plus faible que la moyenne nationale et qu'un important déséquilibre caractérise les inscriptions en première année à l'Université de Bourgogne, quelques propositions ont été retenues. Leur but est d'améliorer l'information des étudiants et de leur famille et donc leurs choix d'orientation.

➤ **La professionnalisation des diplômés.** L'Université de Bourgogne propose 33 licences professionnelles et 65 masters professionnels ; pourtant, la professionnalisation ne concerne que 10 % des étudiants bourguignons, IUT compris. Afin de pérenniser l'effort de professionnalisation des études dans le cadre du cursus LMD (Licence, mastère, doctorat), il est proposé par les rapporteurs des débats bourguignons de mettre en œuvre la professionnalisation des formations universitaires à travers la conception des diplômes, l'organisation des enseignements et les stages.

➤ **L'apprentissage et l'alternance.** Afin de rééquilibrer les formations en apprentissage post-baccalauréat qui ne concernent que 5,7 % des apprentis bourguignons contre 17 % au plan national, il est proposé de développer de nouvelles formations en apprentissage à travers une étroite collaboration entre les milieux professionnels, le Conseil régional et les universités. L'alternance doit être encouragée et une réelle lisibilité apportée au cycle d'apprentissage. A titre d'exemple, le projet « Université professionnelle des métiers » a été lancé en Bourgogne avec la FFB, la Région et l'Université.

Figure 8 - Les débats universités/emploi

Source : Débats académique Université-Emploi, Rapport de synthèse, Rectorat de l'académie de Dijon, 8 juin 2006

3.2.4.2. La plateforme d'insertion professionnelle à l'Université de Bourgogne⁸⁰

Lors de sa visite à Dijon le 20 mars 2007, François GOULARD, ancien Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la Recherche, a annoncé la création, effective aujourd'hui, de deux postes d'ingénieurs dans le but de développer des actions d'insertion.

La mission de cette plateforme consiste à coordonner et développer les liens entre formation et emploi.

Les étudiants peuvent également bénéficier de stages d'aide à la recherche d'emploi, participer à des forums des métiers⁸¹, ou encore travailler à leur « projet professionnel étudiant » dans un module proposé en licences et dans les IUT.

Autre initiative originale, Jean-Claude FORTIER⁸² a invité en juillet dernier les chefs d'entreprises de la région pour leur présenter ce que l'université propose en termes de formations professionnelles. A la suite de cette rencontre est né le blog uB-entreprises, en partenariat avec le Medef et la CGPME.

La construction d'un annuaire des anciens représente un gros chantier dans le droit fil du travail déjà réalisé par l'Observatoire de l'étudiant qui « trace » les diplômés dans la vie active.

⁸⁰ Mme Muriel HENRY, responsable insertion professionnelle et orientation, SUFCOB.

⁸¹ Réalisés en partenariat avec les professionnels représentés par exemple par la Chambre régionale des métiers.

⁸² Ancien Président de l'Université de Bourgogne et conseiller au CESR de Bourgogne.

3.2.4.3. « Entreprendre pour apprendre » : quand les élèves deviennent chefs d'entreprise

L'association « Entreprendre pour apprendre - France », membre du réseau international Junior Achievement Worldwide et du réseau européen Junior Achievement, a été créée en 1987.

Son but est d'initier les jeunes à la vie économique, principalement par le biais de mini-entreprises fonctionnant dans des établissements scolaires. Tout comme les grandes, ces petites sociétés anonymes disposent d'un compte en banque, d'un budget réel et de personnel. Les élèves-entrepreneurs élaborent une stratégie commerciale, réalisent une étude de marché, choisissent le produit ou le service qu'ils vont proposer, sollicitent des actionnaires, élisent un CA, commandent des matières premières, recherchent des fournisseurs, expérimentent toutes les étapes, de l'idée à la vente d'un produit.

Cette initiative a été adoptée dans la Région puisque le Rectorat et la CCI de Dijon se sont engagés, au terme d'une convention signée le 29 novembre 2006 avec « Entreprendre pour apprendre - France », à promouvoir les mini-entreprises et à favoriser leur développement. Dans l'académie, cinq établissements ont adopté ce projet, dont trois en Côte-d'Or : collège Isle-de-Saône à Pontailleur-sur-Saône, lycée privé Saint-Joseph et lycée privé les Arcades à Dijon).

3.2.4.4. Le comité local emploi/entreprise : un partenariat entre la CCI de la Nièvre et le Rectorat

Celui-ci vise à étudier quels métiers sont à pourvoir dans le département sur le moyen terme et par filières (bois, métallurgie, social...) avec différents organismes et associations (GRETA, AFPA...) pour établir ensuite une matrice des formations qui existent, avec une question sous-jacente : les formations mises en œuvre correspondent-elles aux besoins ? Il faut adapter les filières aux débouchés.

3.2.4.5. La convention entre l'Académie de Dijon et la CRCI de Bourgogne

Ce partenariat a été mis en place afin de renforcer la coopération entre la CRCI de Bourgogne représentant les CCI de la région et l'Académie de Dijon. Cette convention s'inscrit dans le PRDF.

Elle traduit plusieurs objectifs communs :

- Développer des actions de coopération dans le cadre des dispositifs académiques et régionaux avec les personnels en charge de l'orientation. Elle intègre les actions de tutorat, de mobilité des jeunes et présente des solutions pragmatiques aux difficultés auxquelles ils sont confrontés, aussi bien dans le choix de leur orientation en classe de troisième du collège qu'à la sortie du système éducatif et en vue de faire baisser le taux de chômage des moins de 26 ans,
- Faciliter les relations de coopération entre les établissements d'enseignement et les entreprises de la Région afin d'optimiser l'orientation, la professionnalisation et donc l'emploi durable des jeunes,
- Valoriser et développer l'enseignement professionnel et technologique, en particulier dans le cadre de la mise en place des lycées des métiers et le respect de l'égalité des chances,
- Travailler à l'amélioration de la qualité de l'enseignement technologique et professionnel, y compris dans le cadre de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes,
- Proposer dans le cadre du PRDF une offre de formation tenant compte de l'environnement économique,
- Rationnaliser les ouvertures de sections en mutualisant les réflexions
- Former à la création et à la reprise d'entreprise en s'appuyant sur l'expérience et les relais locaux des CCI.

3.2.5. Des outils pertinents

Le droit à la formation continue a été promulgué par la Loi de juillet 1971.

L'accord national interprofessionnel sur la formation⁸³ propose quatre démarches essentielles :

- le bilan de compétences,
- le passeport formation,
- l'entretien professionnel,
- la validation des acquis de l'expérience.

3.2.5.1. Le bilan de compétences⁸⁴

Un bilan de compétences nécessite entre 18 et 20 heures et se déroule sur 4 à 8 semaines. Il comprend des temps d'entretiens d'analyse et d'orientation avec un consultant (généralement un psychologue), des phases d'évaluation, des phases de recherche d'information sur le mode du travail. Des rencontres avec des professionnels peuvent être organisées pour se confronter avec le marché de l'emploi et mieux connaître ses exigences.

Le « portefeuille de compétences » (aussi appelé portfolio) est un outil qui permet à la personne de porter un regard sur elle-même. Structuré en grilles d'analyse, d'une part du parcours de formation professionnel et extra-professionnel, d'autre part des compétences acquises et des projets, il vise, dans le cadre du bilan de compétences, à élaborer un plan d'action.

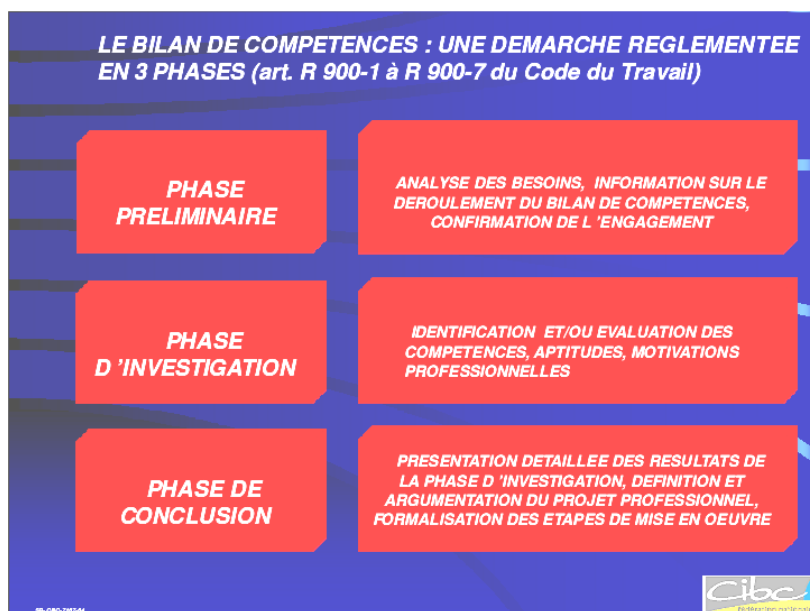


Figure 9 Le bilan de compétences

Source : PowerPoint présenté par le CIBC de Chalon-sur-Saône lors de l'audition du 12 mars 2007

En Bourgogne, seulement 8,4 % des bilans de compétences étaient prescrits par l'employeur en 2000. En 2006, ils sont 12 %. En dehors des bilans réalisés à l'initiative des salariés (environ 35 000 par an), l'essentiel des bilans est prescrit par l'ANPE.

1 500 bilans jeunes environ sont financés par le Conseil régional de Bourgogne. Ces bilans spécifiques sont souvent plus courts (10 heures environ). Ils sont davantage axés sur les potentialités, aptitudes et les motivations que sur l'analyse du parcours professionnel.

⁸³ Septembre 2003.

⁸⁴ Audition de Serge ROCHET, directeur du CIBC BOURGOGNE SUD (Centre interinstitutionnel de bilan de compétences).

Des évaluations ont été réalisées par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et la Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et de la Statistique (DARES). Le niveau de satisfaction suite au bilan est très élevé.

3.2.5.2. Le passeport formation

Dans l'accord sur la formation tout au long de la vie signé en 2003, les partenaires sociaux (syndicats de salariés et organisations patronales) ont décidé de mettre en place des outils pour permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et de favoriser ainsi sa mobilité interne ou externe.

Tout salarié a le « passeport formation » à sa disposition, qui est sa propriété et dont il garde la responsabilité d'utilisation. Il lui permet d'identifier ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes professionnelles, acquises en formation initiale ou en formation continue, soit du fait de ses expériences professionnelles.

Ce passeport l'accompagnera tout au long de sa vie professionnelle, il est « le journal de bord » de son parcours professionnel. Il lui revient de le mettre à jour régulièrement.

Le passeport de formation recense notamment :

- les diplômes et titres obtenus dans le cadre de la formation initiale,
- les expériences professionnelles consécutives à des stages en entreprise,
- les certifications à finalité professionnelle acquises en formation continue et par la VAE,
- la nature et la durée des actions de formation suivies dans le cadre de la formation continue,
- le ou les emplois tenus dans une même entreprise avec les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'ils impliquent,
- et dans un document annexé au passeport, figurent avec l'accord du salarié, les décisions de formation prises au cours d'entretiens professionnels et de bilans de compétences.

3.2.5.3. L'entretien professionnel

L'entretien professionnel, dispositif nouveau issu de l'ANI, est un outil clé au service de l'entreprise afin de lui permettre de recueillir les besoins de formation, de les individualiser et de développer une gestion des compétences.

La tenue d'un entretien professionnel, au moins tous les deux ans, est une nouvelle obligation pour l'employeur et concerne les salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise.

L'entretien professionnel doit permettre au salarié d'élaborer son projet professionnel, à partir de ses souhaits d'évolutions de ses aptitudes et des besoins de l'entreprise. L'entretien professionnel est un outil de dialogue permettant l'émergence des besoins de formation, qui pourront être pris en compte, par la suite, au titre du plan de formation ou de la période ou du droit individuel à la formation.

L'entretien a lieu à l'initiative de l'employeur ou du salarié pour lui permettre d'être acteur de son évolution professionnelle. Les modalités pratiques de mise en œuvre de l'entretien appartiennent à l'entreprise. L'entretien professionnel peut être réalisé lors de l'entretien annuel quand il existe ou faire l'objet d'un entretien spécifique.

La conduite des entretiens et leurs enjeux sur la gestion des compétences supposent une préparation préalable de l'encadrement.

Afin d'optimiser les entretiens professionnels, les entreprises peuvent former les personnes en charge de leur réalisation.

3.2.5.4. La validation des acquis de l'expérience : quelques chiffres en Bourgogne

Comme le notait le CESR de Bourgogne dans son autosaisine⁸⁵ relative à la validation des acquis de l'expérience en 2002, « tous les publics sont visés par la VAE » :

- les salariés (en CDI, CDD, intérimaires) ;
- les non-salariés (membres d'une profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...);
- les agents publics, titulaires ou non ;
- les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale ;
- de manière générale, toute personne avec ou sans qualification reconnue, désirant en acquérir une, la compléter ou l'adapter, afin de reprendre une activité ».

La loi de modernisation sociale de 2002⁸⁶ instaure la validation des acquis de l'expérience : « toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. »

En 2005 en Bourgogne⁸⁷, 1 341 personnes ont fait l'objet d'une recevabilité par les six ministères concernés par la VAE. La part des salariés représente 71,5 % des recevabilités, contre 20,9 % des demandeurs d'emplois. Le nombre de demandeurs d'emploi s'engageant dans une démarche de validation des acquis de l'expérience est toutefois en nette évolution, représentant une centaine de personnes supplémentaires chaque année. C'est la tranche des personnes âgées entre trente et quarante-quatre ans qui domine le paysage de la VAE bourguignonne (57 %). Les certifications de niveau V sont majoritaires (66 %). Les demandes de certification en niveau III et plus représentent plus de 20 % des demandes.

Les validations totales ont fortement augmenté. En 2005, 342 des 629 personnes ayant fait l'objet d'une décision de jury, ont obtenu totalement la certification visée, soit 54,4 %⁸⁸.

3.2.5.5. L'ADVP : une méthode originale⁸⁹ (Activation du Développement Vocationnel et Personnel)

Le terme « vocationnel » n'a pas le même sens en France qu'au Canada et signifie le lien avec les valeurs, la réalisation de soi dans son travail. Il se réfère au sens pour soi de son travail, car travailler, c'est aussi se produire soi-même.

Le terme « personnel » renvoie à la responsabilité de ses actes et de ses choix. Il intègre une notion de pouvoir personnel sur sa vie. Tout n'est pas déterminé une fois pour toutes.

Les résultats de cette méthode sont une activation de la pensée, une construction de soi et une meilleure capacité à effectuer des choix.

⁸⁵ *La validation des acquis de l'expérience*, rapporteur : Marie-Christine LACROIX, Conseil économique et social de Bourgogne, 25 juin 2002.

⁸⁶ Loi n° 2002-73 de modernisation sociale, 17 janvier 2002.

⁸⁷ *Nouvelles brèves n° 16*, Centre régional de Bourgogne de ressources pour le travail, l'emploi, la formation, octobre 2006. Les données 2005 se veulent une sorte de « photographie » de la mise en œuvre du dispositif fin 2005, et ne sauraient traduire le suivi de cohorte du public reçu.

⁸⁸ Ibidem.

⁸⁹ Audition d'Elisabeth LEBAILLIF, directrice du cabinet Co efficiences accompagnée d'Isabelle SAPIN, praticienne de l'ADVP le 12 mars 2007.

Des difficultés sont tout de même à constater, il faut maîtriser au minimum l'écriture. Ce n'est pas tout de produire de l'information sur soi, il faut aussi analyser et trier. Cette méthode n'est pas une thérapie.

Ce serait idéal de la pratiquer en milieu scolaire aux différents niveaux. La méthode ADVP part de la personne et de ce qu'elle est. Le système scolaire, quant à lui, part des notes obtenues. Cette méthode est adaptée à différents publics, pas forcément en difficulté. Elle permet de confirmer un choix, d'affiner des motivations et de redonner confiance en soi.

Le cabinet assure actuellement des sessions en classe de terminale pour aider les jeunes à anticiper. Mais l'auditionné travaille principalement comme prestataire pour l'ANPE.

3.2.5.6. Le Dispositif d'Orientation Professionnelle (DOP)⁹⁰

Durant le DOP, un travail est réalisé sur le projet professionnel : recherche d'informations, d'organismes de formation... 40 % des heures sont ainsi passées en entreprise afin de valider un projet professionnel. Une autre partie consiste à travailler sur le comportement en milieu de travail : atelier image de soi, prévention santé.... Un temps est éventuellement consacré à la remise à niveau scolaire (par les APP de Beaune).

Deux modifications récentes ont été mises en place.

Les critères pour accueillir des jeunes seront assouplis pour la prochaine campagne. Jusque là, la possibilité d'accueillir un jeune durant son année de carence était limitée à 10 % du nombre de places (soit 11), ce dernier restant sous la responsabilité de la Mission générale d'insertion. Or, sur la centaine de jeunes sortant du système scolaire, seulement 8 pouvaient être accueillis en CIPPA. (Effectivement, la MGI voit baisser ses moyens, ce qui constitue une charge supplémentaire pour la Région).

Ce dispositif est ouvert à présent à des adultes en recherche d'emploi.

Il est important de noter qu'à la sortie du DOP, environ 1/3 des jeunes sont en emploi.

3.2.5.7. L'atelier d'orientation réalisé par les conseillères de la Mission locale

La Mission locale de Beaune a mis en place un dispositif spécifique complémentaire qui permet de s'adapter au plus près des besoins des jeunes. Les plannings s'adaptent aussi bien à des jeunes en CDD qu'à des demandeurs d'emploi. Ce dispositif, plus souple et moins contraignant que le DOP, permet une confrontation du projet du jeune avec le monde de l'entreprise par des enquêtes professionnelles et des stages, phases nécessaires pour la validation et le passage aux étapes de mise en œuvre (formation, emploi ...).

Il s'agit d'un dispositif individualisé qui permet aussi des temps de regroupement en collectif. Ce dispositif s'appuie sur les ressources internes, les 2 conseillères étant également compétentes pour assurer le suivi et interpréter les tests. La mission locale assure ainsi elle-même des missions habituellement confiées à des prestataires extérieurs et peut proposer des innovations si nécessaire. La création de ce dispositif permettra, avec l'assouplissement des règles du DOP, d'avoir une réponse qui couvre tous les besoins des jeunes, la seule limite étant liée aux moyens, humains et matériels (postes informatiques permettant d'utiliser les logiciels d'aide à l'orientation dont s'est dotée la Mission locale). Commencé en janvier, ce dispositif a concerné 18 jeunes et 6 sont positionnés.

A noter que la Mission locale assure -de façon allégée- le même dispositif pour valider les projets d'entrée en apprentissage (4 jeunes d'ores et déjà concernés).

⁹⁰ Intervention de Nicole DECOURCELLES et de Fatène SALHI, conseillères à la Mission locale sur les dispositifs d'orientation.

3.2.5.8. Le Centre d'Aide à la Décision (CAD)⁹¹

En 1992, suite au constat de la difficulté de certains secteurs à trouver des jeunes, le CAD est mis en place avec pour objectifs :

- la diffusion sur le public extérieur d'informations sur ces métiers,
- et le renforcement des liens entre jeunes et entreprises quand ils sont à la recherche de stages et inversement lorsque ces dernières souhaitent accueillir des stagiaires.

Tous les ans, une démarche est entreprise auprès des collèves qui le souhaitent (élèves de troisième et quatrième) autour de trois axes :

- la découverte de l'artisanat,
- les métiers de l'artisanat et des entreprises (création, organisation, structure

La Chambre de métiers organise l'opération « **24 h dans la peau d'un pro** », en direction des jeunes de quatrième et de troisième de collège âgés de plus de 14 ans. Cette opération inter consulaire est réalisée en partenariat avec l'inspection académique sur la base du volontariat avec autorisation des parents.

- la bourse d'apprentissage.

D'avril à octobre, la Chambre de métiers enquête auprès des entreprises afin de savoir si elles souhaitent prendre des apprentis (ouvert aussi aux entreprises limitrophes du 58). En 2007, 2 700 entreprises ont été contactées.

261 entreprises sont inscrites pour 1 149 jeunes demandeurs d'apprentissage, dont 625 garçons et 525 filles. Les demandes augmentent, entre autres parce que ce dispositif connaît une meilleure visibilité mais également parce que l'image de l'apprentissage s'améliore.

Les données sont mises à jour quotidiennement par chaque compagnie consulaire.

⁹¹ Audition de Laurent ROUSSEAU, responsable « formation, centre d'Aide à la Décision, apprentissage et emploi » à la Chambre de métiers de la Nièvre, avec la participation de Martine D'ESTE, secrétaire générale adjointe qui prend ses nouvelles fonctions, le 2 avril 2007.

4. CONCLUSION

C'est dans un contexte en forte évolution que le CESR a choisi de se saisir du problème de l'aide aux choix professionnels. L'objectif de la commission n'a donc pas été de sensibiliser aux dysfonctionnements du système, mais de trouver, ce qui pourrait accélérer le processus du changement, ce qui permettrait aux décrets d'avoir une application concrète et effective.

4.1. LA PREPARATION DU PROJET PROFESSIONNEL DES LE COLLEGE

La circulaire de 1996⁹² prévoit « de concevoir et de mettre en place une éducation à l'orientation » dans les classes de collège afin que l'élève acquière les compétences et les savoirs nécessaires à l'élaboration des choix d'orientation autonomes et adaptés. Cependant, force est de constater que cette circulaire n'est pas systématiquement adoptée en France ; et en particulier, en Bourgogne.

Dans cette perspective, l'orientation ne consiste plus à faire choisir, voire à décider à la place du jeune, une filière de formation mais à lui apprendre à se connaître, à s'informer et à choisir. Plus largement, l'éducation à l'orientation vise l'insertion sociale et professionnelle du jeune, en lui donnant les moyens de faire des choix autonomes, réalistes et adaptés, et ce, non seulement au cours de sa scolarité, mais également tout au long de sa vie professionnelle. En d'autres termes, il s'agit de rendre l'élève acteur de son orientation et plus largement de son devenir professionnel.

4.2. LES JEUNES EN DIFFICULTE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La valorisation de l'enseignement professionnel, afin de le hisser au rang de l'enseignement général, est primordiale. En formation initiale, l'orientation vers les filières techniques est subie, c'est une orientation par défaut, en raison d'un échec scolaire. Il faut l'aborder tout à fait autrement. La voie professionnelle ne doit pas être uniquement choisie par défaut et la S ne doit pas rester la voie royale. Il faut lutter contre ces représentations profondément ancrées, chez les parents, mais également au sein de l'Education nationale.

La formation par alternance est une voie de formation comme les autres et une vraie solution pour certains. Les entreprises participent à la démarche d'orientation, il faut les y aider. Si elles n'ont pas à jouer le rôle de « pilote » de l'orientation, elles constituent cependant un partenaire essentiel. Un maillage plus étroit est nécessaire de part et d'autre.

4.3. LA FORMATION DES ADULTES : UN MAQUIS A DEFRICHER

Peut-on considérer qu'on entre dans le monde des adultes une fois le bac passé ? En tout état de cause, la diversité des études supérieures fait sortir du cadre presque simple des études secondaires, et notre saisine ne saurait avoir un caractère exhaustif dans ce domaine.

D'ailleurs la section culture du CESR aborde une partie du sujet en traitant de l'orientation des jeunes vers les filières scientifiques. Mais la commission 5 n'a pas choisi de définir les formations utiles ou non à la société, elle a préféré chercher comment donner les moyens à tous de s'y retrouver dans ce maquis constitué d'une multitude de métiers, de formations et de systèmes d'aide au choix. Pour cela, elle entend faire des propositions sur la diffusion de l'information, la coordination des diverses structures et l'implication des entreprises.

⁹² Circulaire n° 96-204 du 31 juillet 1996 sur l'éducation à l'orientation dans les collèges. La circulaire n° 96-230 du 1^{er} octobre 1996 met en œuvre l'éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

Lois, décrets, circulaires et ordonnances

- Décret relatif à l'orientation professionnelle, 26 septembre 1922.
- Loi « Astier » codifiée, organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial, 25 juillet 1919.
- Décret-loi Structure de l'orientation et de la formation professionnelle, 24 mai 1938.
- Ordonnance n° 59-45 portant prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, 6 janvier 1959.
- Décret n° 70-238 Office national d'information sur les enseignements et les professions, 19 mars 1970.
- Décret n° 70-239, Office national d'information sur les enseignements et les professions, 19 mars 1970.
- Décret n° 71-541 relatif à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation, 7 juillet 1971.
- Loi n° 75-620 relative à l'éducation, dite loi HABY, 11 juillet 1975.
- Arrêté portant organisation des centres d'information et d'orientation, 5 mars 1976.
- Décret n° 76-1303 relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges, 28 décembre 1976.
- Circulaire n° 80-099 Organisation de l'activité des centres d'« information et d'orientation » (CIO), 25 février 1980.
- Décret n° 86-195 relatif aux services communs universitaires et interuniversitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants, 6 février 1986.
- Loi n° 89-486 d'orientation sur l'éducation, 10 juillet 1989.
- Décret n° 90-484 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves, 14 juin 1990.
- Arrêté relatif aux voies d'orientation, 14 juin 1990.
- Décret n° 91-290 portant création du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation psychologue, 20 mars 1991.
- Loi n° 93-1313 quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, 20 décembre 1993.
- Le nouveau contrat pour l'école - 158 décisions, fascicule, François BAYROU, 1^{er} septembre 1994.
- Note relative à l'organisation de l'expérimentation des séquences de réflexion sur les métiers et sur l'éducation aux choix en classe de 5^{ème}, liée à la Note sur les objectifs pour l'information et l'orientation au collège, ministère de l'Education nationale, 3 juillet 1995.
- Circulaire n° 96-134, Mission générale d'insertion professionnelle des élèves, 10 mai 1996.
- Décret n° 96-465, Organisation de la formation au collège, 29 mai 1996.
- Circulaire n° 96-204, Mise en œuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège, 31 juillet 1996.
- Circulaire n° 96-230, Mise en œuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique, 1^{er} octobre 1996.
- Circulaire n° 98-119, Amélioration des procédures d'orientation dans le second degré, 2 juin 1998.
- Décret n° 2000-1060, Création du Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 27 octobre 2000.
- Loi n° 2002-73 de modernisation sociale, 17 janvier 2002.
- Note de service n° 2003-081, Orientation des bacheliers technologiques et professionnels en sections de techniciens supérieurs (STS) ou en instituts universitaires de technologie (IUT),

Jean-Marc MONTEIL, Directeur de l'enseignement supérieur, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 12 mai 2003.

- *Décret n° 2003-812 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans*, 26 août 2003.
- *Circulaire n° 2004-027, Orientation, Elaboration de calendrier du troisième trimestre en collège, orientation et affectation des élèves de collège et de lycée - année 2004*, Jean-Paul GAUDEMAR, Directeur de l'enseignement scolaire, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 12 février 2004.
- *Loi n° 2004-391 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social*, 4 mai 2004.
- *Arrêté, Enseignements en collège, Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième)*, François FILLON, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2 juillet 2004.
- *Loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales*, 13 août 2004.
- *Loi n° 2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école*, 23 avril 2005.
- *Décret n° 2005-1013 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège*, 24 août 2005.
- *Circulaire n° 2006-051, Préparation de la rentrée scolaire 2006*, 27 mars 2006.
- *Décret n° 2006-935 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le Code de l'éducation*, 28 juillet 2006.
- *Décret n° 2006-1137, Délégué interministériel à l'orientation*, 11 septembre 2006.
- *Circulaire n° 2006-213, Mise en place d'un entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième*, 14 décembre 2006.
- *Circulaire n° 2007-011, Préparation de la rentrée 2007*, 9 janvier 2007.
- *Circulaire n° 2007-021, Appel à candidature relatif au programme d'action 2007-2013 dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie – Année scolaire et universitaire 2007-2008*, 18 janvier 2007.

AVIS ET COMMUNICATIONS DES CESR

Avis du CESR de Bourgogne

- VERSET Bernard (rapporteur), *L'orientation en formation initiale et projets professionnels*, CESR de Bourgogne, 28 mars 2001.
- LACROIX Marie-Christine (rapporteuse), *La validation des acquis de l'expérience*, CESR de Bourgogne, 25 juin 2002.
- BATTAULT Joseph (rapporteur), *Formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi*, 24 octobre 2003.
- THIEFFENAT Maurice, JARLAUD Pierre (rapporteurs), « *Les jeunes en échec scolaire et professionnel* », 10 février 2006.

Avis des autres CESR

- LUCCIONI Danièle, GUILOINEAU Catherine, HUI Jacques (rapporteurs), *Enjeux et défi de l'orientation en Ile-de-France dans le système éducatif*, CESR d'Ile-de-France, 8 avril 1999.
- BAUDRY André (rapporteur), *Pour une politique régionale de l'orientation tout au long de la vie*, CESR de Rhône-Alpes, 22 octobre 2004.
- RENCK Alain, *De l'école à l'emploi en Alsace*, CESR d'Alsace, 11 avril 2006.

RAPPORTS ET ETUDES

- BERTRAND Gilles, chef du SAIO, QUINTARD Bernard, Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire, « La mise en œuvre expérimentale de l'orientation active à l'UB en faveur des élèves de l'académie de Dijon », Service central de la scolarité et de la vie étudiante de l'UB, 30 avril 2007.
- LUNEL Pierre, délégué interministériel à l'orientation « *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes* », Rapport remis à Dominique de Villepin le 27 mars 2007.
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000.
- *Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*, Communication de la Commission européenne, COM (2001) 678 final, Bruxelles, 21 novembre 2001.
- *Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats Membres réunis au sein du Conseil relative au renforcement des politiques, des systèmes et des pratiques dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie en Europe*, 2 585^{ème} session du Conseil Education, jeunesse et culture, Bruxelles, 27 mai 2004.
- *Plan régional de développement des formations en Bourgogne (PRDF)*, Conseil régional de Bourgogne, 17 décembre 2004.
- *Convention de partenariat Etat/Conseil Général de la Côte d'Or pour la mise en œuvre des mesures du pilier « Emploi » du plan de cohésion sociale*, 2005.
- *L'état de l'Ecole n° 15*, ministère de l'Education nationale, édition 2005.
- *L'orientation tout au long de la vie*, Rapport présenté par Jean-Paul VERMES, Président de la Commission de l'enseignement, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 10 février 2005.
- *Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne visant à développer l'apprentissage*, 11 mai 2005.
- *Contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne relatif à l'insertion professionnelle des jeunes*, 11 juillet 2005.
- *Débat académique Université-Emploi, Rapport de synthèse*, rédigé par M. BAFFY, Président de la Fédération française du bâtiment, et M. FILSER, Professeur de sciences de gestion à l'Université de Bourgogne, Rectorat de l'académie de Dijon, 8 juin 2006.
- *Statistiques & documents n° 29, Bilan de l'affectation post-troisième en juin 2006*, Service académique d'information et d'orientation de l'Académie de Dijon, 10 octobre 2006.
- *De l'Université à l'emploi*, rapport final de la Commission du débat national Université-Emploi, président : Patrick HETZEL ; rapporteurs : Françoise BOUYGARD et Hervé DE MONTS DE SAVASSE, 24 octobre 2006.
- *Géographie de l'orientation et de l'affectation en enseignement général et technologique - année scolaire 2005-2006*, SAIO de Dijon, décembre 2006.
- *Géographie de l'orientation et de l'affectation, enseignement professionnel et technologique, année scolaire 2005-2006*, Rectorat, SAIO de Dijon, janvier 2007.

REVUES

- DEFRENNE Raymonde, *Orientation et éducation à l'orientation tout au long de la vie*, L'indécis, n° 51, septembre 2003 (Intervention lors du colloque organisé par la région Aquitaine le 6 février 2003).
- *Orientation*, numéro 67, quatrième cahier, 20 mars 2007.
- *Les politiques en faveur de l'éducation à l'orientation en collège et lycée général et technologique*, Note d'Information 03.18, Direction de la programmation et du développement, ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche, 18 avril 2003.

- *Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième (enquête Jeunes 2002 : dispositif et situation scolaire des répondants)*, Education et formations n° 72, Direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'Education nationale, octobre 2005.
- *Dossier de presse, Rentrée scolaire 2006*, Education nationale, 31 août 2006.
- *Seizième conférence de presse mensuelle, discours du Premier Ministre Dominique DE VILLEPIN*, Université de Cergy-Pontoise, 26 octobre 2006.
- *Charte d'engagement des entreprises au service de l'Egalité des chances dans l'éducation, Renforcer le partenariat entre l'éducation nationale et les entreprises au service de l'égalité des chances*, Dossier de presse, ministère de l'Education nationale, 13 décembre 2006
- *Accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle*, 5 décembre 2003.
- *Insee Dimensions Bourgogne n° 137, Au jeu des migrations interrégionales la Bourgogne perd des jeunes et des actifs diplômés*, janvier 2007.
- *Insee Dimensions Bourgogne, Dossier n° 48, Bilan économique et social 2005*, juin 2006.
- *Nouvelles brèves n° 16*, Centre régional de Bourgogne de ressources pour le travail, l'emploi, la formation, octobre 2006.

SITES INTERNET

www.ac-dijon.fr

www.cereq.fr

www.cesdefrance.fr

www.cisad.adc.education.fr/hcee/

www.crdp.ac-dijon.fr

www.cr-bourgogne.fr

www.C2R-bourgogne.org

www.drtefp-sepes.com

www.education.gouv.fr

www.eduscol.education.gouv.fr

www.espritentreprise.info

www.etudiant.gouv.fr

www.europa.eu

www.hce.education.fr

www.insee.fr

www.u-bourgogne.fr/LABO-IREDU

www.legifrance.gouv.fr

www.orientation-formation.fr

www.onisep.fr

www.u-bourgogne.fr

www.u-bourgogne.fr/ODE

www.senat.fr

Académie de Dijon

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Conseils économiques et sociaux de France

Haut Conseil de l'évaluation de l'école

Centre régional de documentation

pédagogique de Bourgogne

Conseil régional de Bourgogne

Centre régional de ressources pour le travail, l'emploi et la formation

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Ministère de l'Education nationale

Site pédagogique du Ministère de l'éducation nationale

Université de Bourgogne

Le portail étudiant du ministère de l'Education nationale

Institut national de la statistique et des études économiques

Haut Conseil de l'éducation

Institut national de la statistique et des études économiques

Institut de recherche sur l'éducation

Légifrance, service public de l'accès au droit

Le portail national de l'orientation et de la formation

Office national d'information sur les enseignements et les professions

Université de Bourgogne

Observatoire de l'étudiant de l'UB

Sénat

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 - L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	11
FIGURE 2 - QUEL EST L'INTITULE DE VOTRE FORMATION ACTUELLE ?	21
FIGURE 3 - QUELLE EST LA PRINCIPALE RAISON QUI VOUS A POUSSE(E) A VOUS INSCRIRE DANS CETTE FORMATION ?	22
FIGURE 4 - SI VOUS AVEZ EU DES INFORMATIONS CETTE ANNEE SUR LES METIERS EN RAPPORT AVEC VOTRE FORMATION, QUI VOUS LES A FOURNI ?	23
FIGURE 5 - QUELS ONT ETE LES DETERMINANTS DE VOTRE CHOIX DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ?.....	24
FIGURE 6 - EN CE QUI CONCERNE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL, ETES-VOUS	25
FIGURE 7 - LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES SALARIES EN 2005	29
FIGURE 8 - LES DEBATS UNIVERSITES/EMPLOI.....	42
FIGURE 9 LE BILAN DE COMPETENCES.....	44